CACEIS BANK
12 place des États-Unis
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Dépositaire

MONTPENSIER ARBEVEL
58, avenue Marceau
F-75008 Paris

Société de Gestion

Fonds Commun de Placement Général

RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

M SPORT SOLUTIONS SRI

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 31

4. Certification du Commissaire aux Comptes 37

5. Comptes de l'exercice 41

6. Annexe(s) 77

Caractéristiques de l’OPC 78

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- Rapprochement entre Montpensier Finance et Financière Arbevel qui ont fusionné pour devenir Montpensier Arbevel, le 31 janvier 2025.
- A compter de la VL datée du 31 décembre 2025, modification du taux maximum forfaitaire de frais de fonctionnement et autres services. Ce changement induit une augmentation des frais courants du Fonds.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

2. RAPPORT DE GESTION

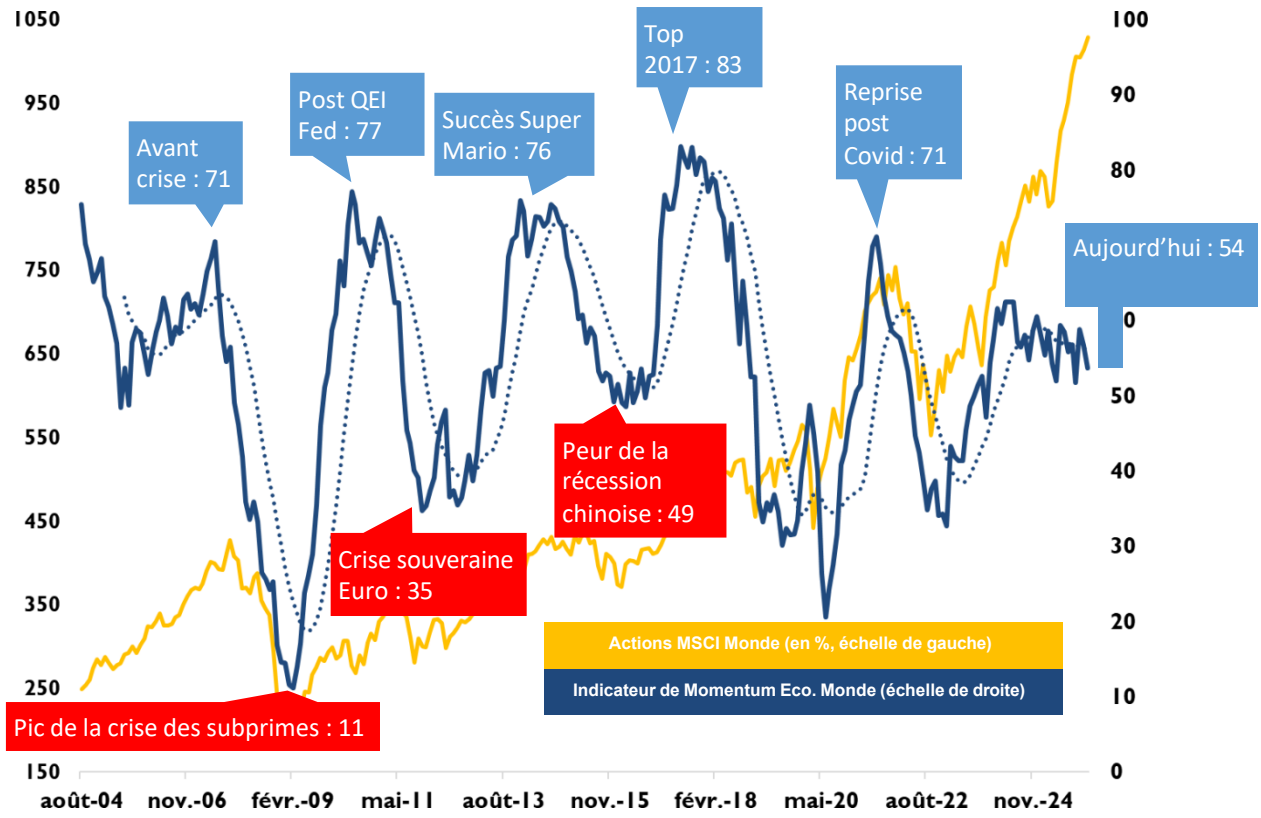
ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

Croissance mondiale

Après l'incertitude sur le niveau final, la structure et surtout l'impact des droits de douane massifs voulus par Trump, le second semestre a été marqué par les doutes sur la vigueur de la consommation aux Etats-Unis, les interrogations autour de l'engouement généré par l'intelligence artificielle et la possibilité pour la Chine de sortir enfin de l'atonie de sa demande intérieure.

Dans ce contexte, l'activité mondiale résiste avec des élans divers en fonction des zones géographiques. L'Europe, soutenue par l'Espagne, fait preuve d'une surprenante résistance en dépit du marasme politique français et espère le déblocage rapide en 2026 du plan de relance allemand. De l'autre côté de l'Atlantique, l'optimisme du consommateur américain faiblit dans les enquêtes d'opinion mais reste visible dans les ventes au détail. Malgré l'espoir déçu d'une relance puissante en Chine, cette résistance globale a permis au Momentum Economique Mondial de rester au-dessus du seuil d'expansion.

Le momentum économique monde reste en territoire positif



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 9 Janvier 2026

La question centrale dans les prochains mois sera l'articulation entre les premiers impacts concrets des outils d'Intelligence artificielle dans les entreprises du monde entier, avec l'augmentation de la productivité en ligne de mire, et la possibilité pour l'emploi et donc la consommation de continuer à soutenir la demande.

Après un premier semestre riche en événements géopolitiques, du Moyen Orient à l'Ukraine, le barycentre des tensions mondiales a basculé en fin d'année vers l'Asie et la mer de Chine où le triangle Chine-Japon-Corée se positionne autour du complexe et très stratégique dossier de Taïwan. Jusqu'ici, ces éléments n'ont eu qu'un impact marginal sur le tissu économique mondial.

Dans ce contexte, l'absence d'accélération économique globale et la bonne tenue de la production ont permis aux prix de l'énergie de rester sous pression, voire de poursuivre leur effritement du premier semestre ce qui a consolidé la confiance des milieux économiques dans la baisse des pressions inflationnistes en Europe comme aux Etats-Unis. Cependant, l'impact et la diffusion de la hausse des droits de douane demeurent encore incertains, et la perspective d'un retour durable au seuil des 2% de progression des prix n'est pas garantie.

Confrontées à de multiples incertitudes, les banques centrales mondiales ont opté pour la détente graduelle de leur politique monétaire, à l'exemple de la Fed. Certaines, comme le Japon ou encore La BCE n'a cependant pas suivi ce mouvement, l'institution de Francfort préférant notamment rester prudente face à un paysage inflationniste difficile à décrypter.

Economie Américaine

Aux États-Unis, le très long « shutdown » de l'automne a fortement perturbé la production des données économiques et voile la lisibilité des grandes tendances de l'activité sur le dernier trimestre. Les statistiques de croissance, lacunaires, sont encourageantes mais, dans l'attente de plus de clarté, les craintes de récession n'ont pas totalement disparu.

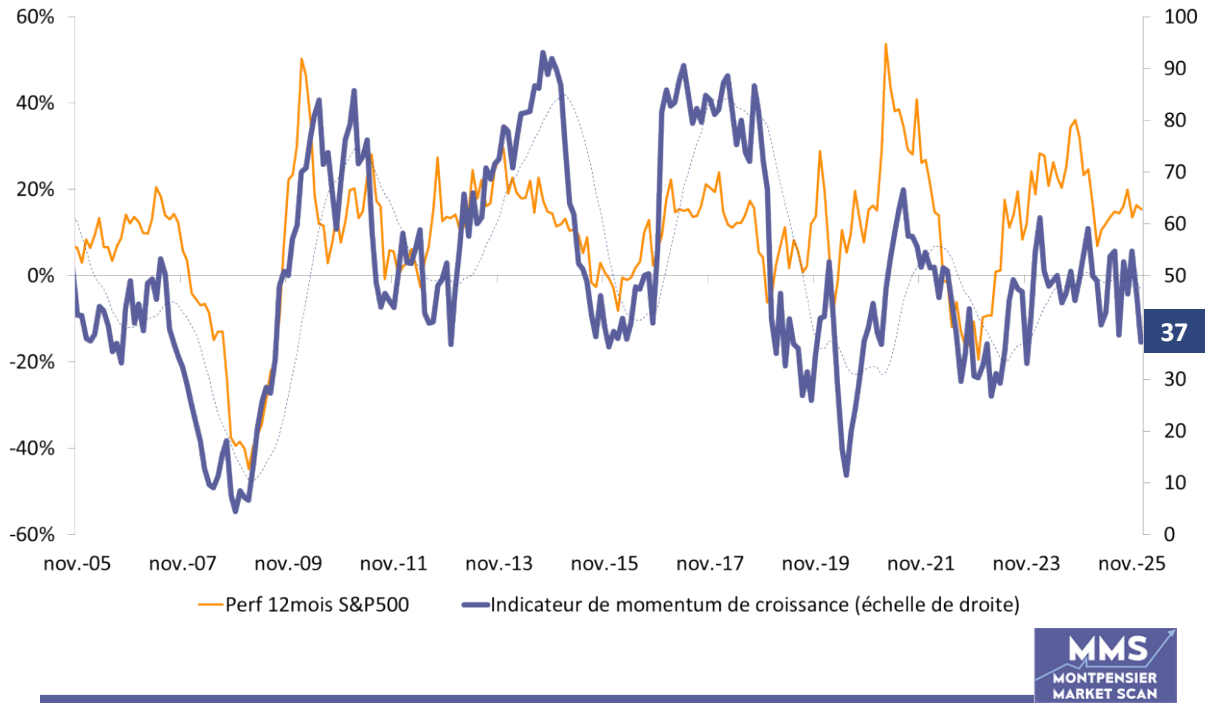
L'emploi résiste toujours même si la normalisation est désormais achevée. Les profonds changements engagés par l'administration Trump sur la politique migratoire et l'impact probable de la diffusion de l'Intelligence Artificielle dans les entreprises ont conduit à un équilibre fragile, les faibles créations nettes d'emplois suffisant pour l'instant à stabiliser le taux de chômage. Le maintien de cette ligne de crête et son impact sur la consommation sera une des questions fondamentales de 2026.

Du côté des entreprises, la technologie est le moteur majeur de la croissance. Au point que certains
commencent à surveiller la possibilité d'un accident financier compte tenu des montants massifs investis.

Le reste de l'industrie manufacturière hésite précisément devant la possibilité d'une demande intérieure finale insuffisante en cas de dégradation trop prononcée du marché de l'emploi et dans un contexte de faible croissance mondiale qui ne pourrait compenser une baisse prononcée aux Etats-Unis.

Les services résistent toujours même si la pression sur le tourisme pèse dans certains Etats. Reste la possibilité que les allègements d'impôts prévus dans la « Grande et Belle Loi » de Trump et effectifs en 2026 puissent alimenter les scénarios optimistes des investisseurs pour les mois à venir. Cependant, le manque de visibilité et la dépendance aux scénarios de diffusion et d'impact de l'Intelligence Artificielle, demeurent les caractéristiques principales de l'environnement économique et financier américain.

Le Momentum Economique Américain est hésitant



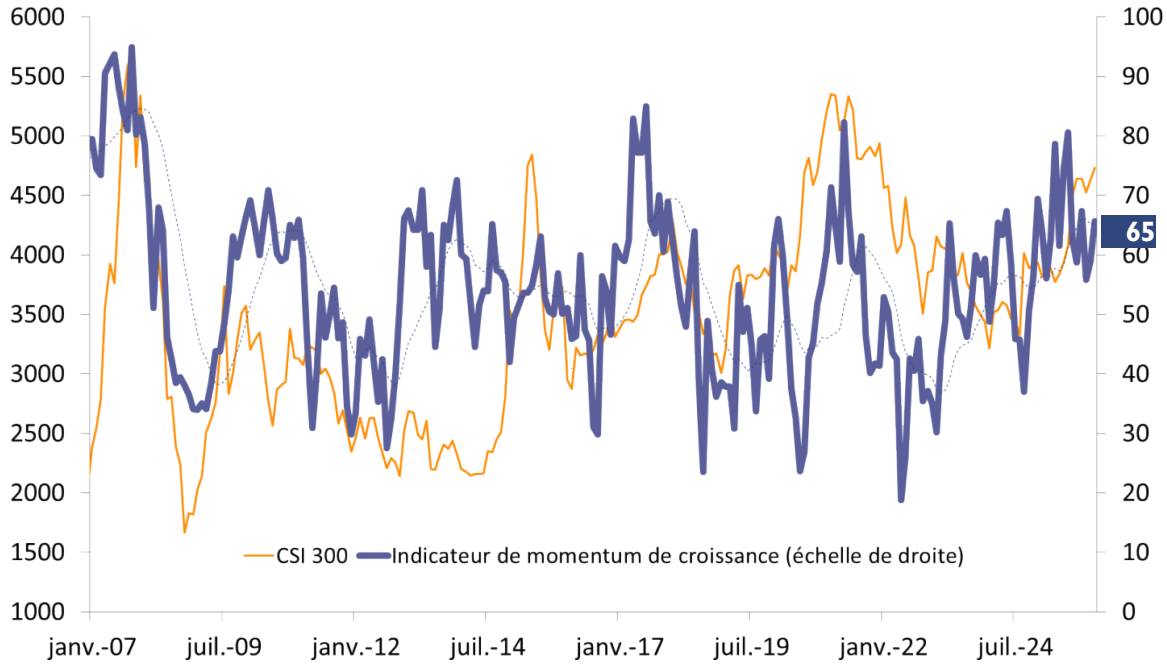
Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 12 Janvier 2026

Economie chinoise

La Chine, toujours affectée par des capacités de production largement excédentaires qui exercent une forte pression sur la profitabilité du secteur privé, maintient une dynamique économique positive, mais ne présente pas de signaux clairs d'accélération, compte tenu de l'atonie persistante de sa demande intérieure et du manque de confiance dans le secteur immobilier, même si la phase aigüe de la crise est bel et bien dépassée.

Au sein du tissu économique, la priorité des autorités demeure de renforcer les piliers de la souveraineté du pays, depuis les matières premières jusqu'à la technologie, ce dernier secteur étant particulièrement stratégique et l'objet de toutes les attentions de Pékin.

Le Momentum économique est relativement élevé en Chine



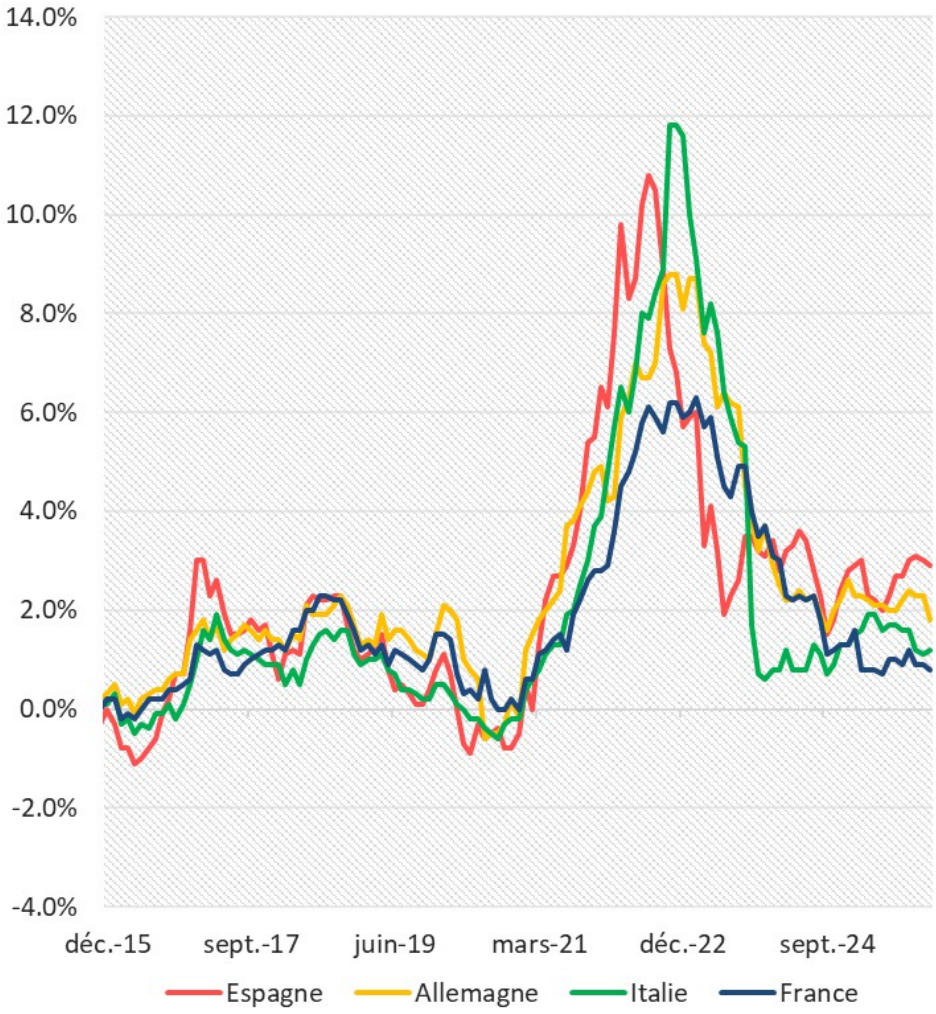
L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 19 Janvier 2026

Economie Européenne Inflation

L'activité en Europe résiste mais demeure globalement fragmentée et sans grand élan. L'espoir d'un retour de flamme réside dans la concrétisation rapide dès début 2026 du plan de relance massif de Friedrich Merz en Allemagne mais il ne sera pas suffisant pour relancer la dynamique inflationniste. A quasiment 2% - voire bien en dessous dans le cas de la France – la progression annualisée des prix est de retour sur la cible de la BCE et la tendance est clairement à un ralentissement. Pourtant, la BCE peine à prendre la mesure de la situation et du besoin d'investissements massifs du Vieux Continent, et demeure très prudente, refusant même de tracer une voie possible pour poursuivre le nécessaire desserrement progressif de l'étau monétaire.

L'inflation converge autour des 2% en Zone Euro



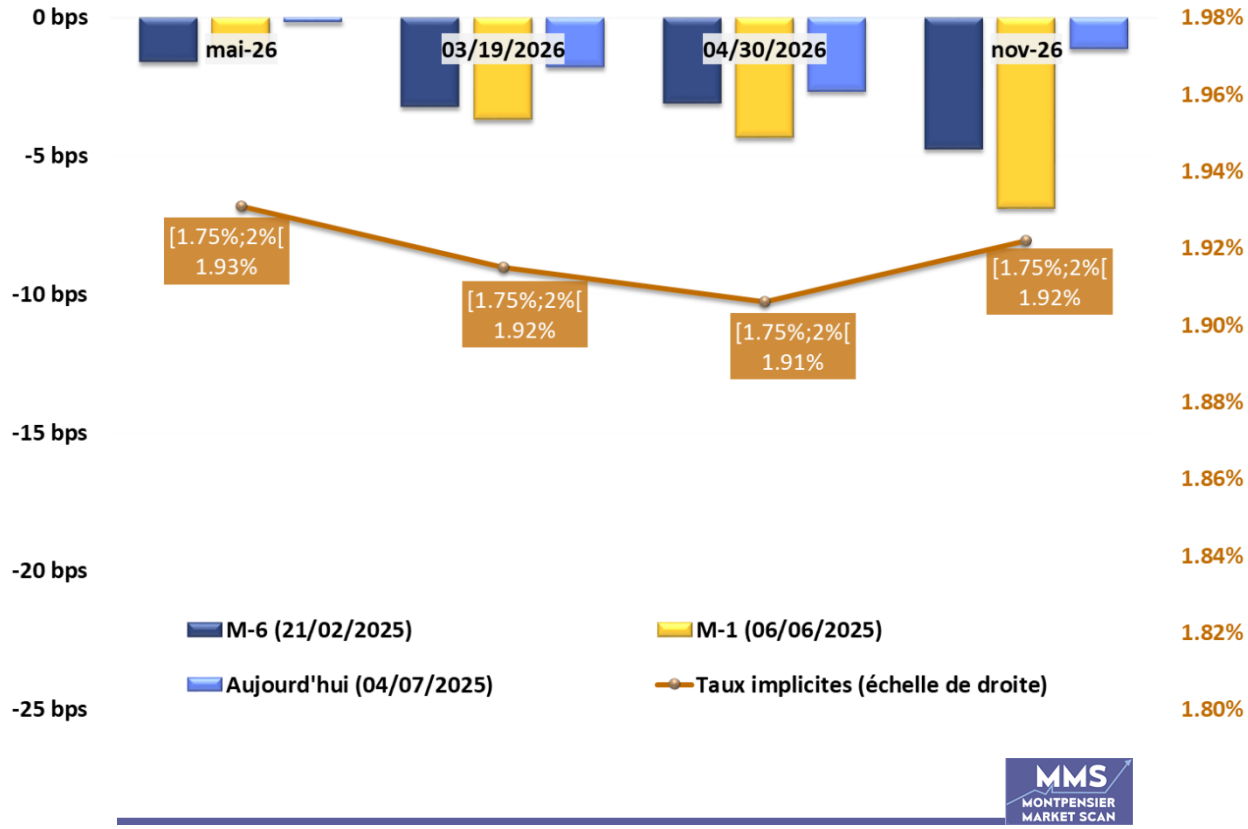
CPI des pays de la Zone Euro

Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Banque Centrale Européenne

Après la première baisse de taux de juin 2024, la BCE a adopté initialement une politique de petits pas de 25 bps pour baisser progressivement les taux à partir de septembre 2024. Néanmoins, en dépit de la baisse tendancielle de l'inflation et de la stagnation de l'économie, le processus a été stoppé depuis juin 2025. En parallèle, la baisse du bilan s'est poursuivie à un rythme élevé. La pression pourrait monter sur Francfort pour reprendre les baisses de taux et alléger la pression financière sur la zone euro afin de limiter les risques de décrochage économique à l'heure où les besoins d'investissement se renforcent trimestre après trimestre dans la défense, l'énergie, l'IA et la transition climatique.

BCE : baisses de taux attendues

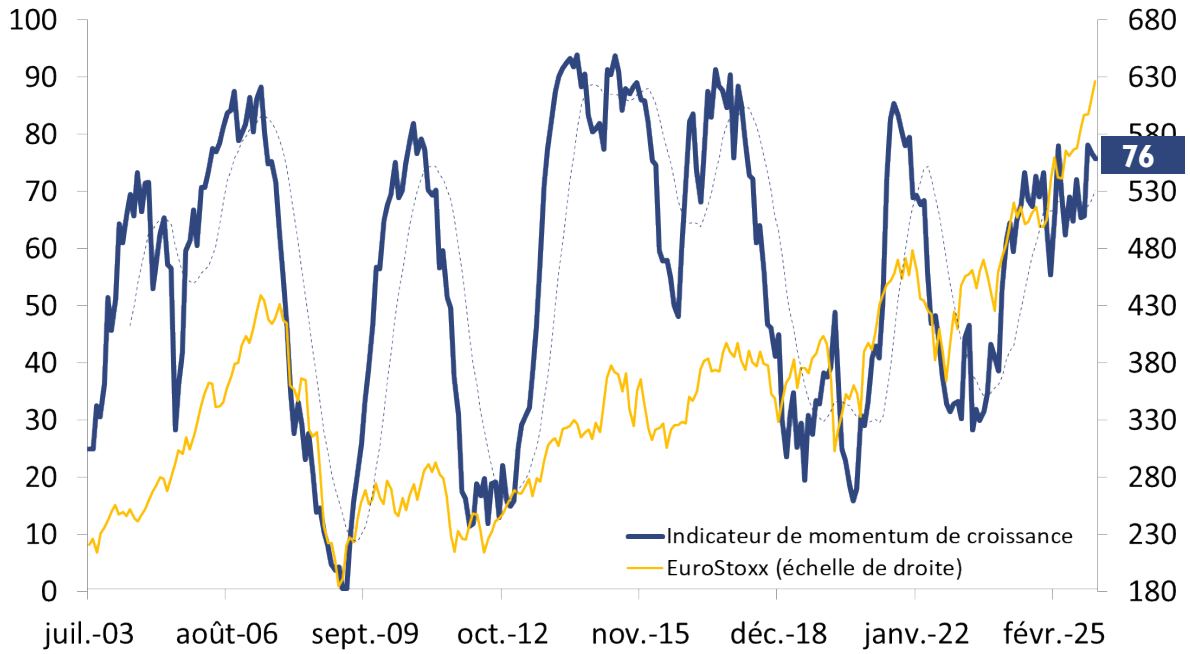


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Croissance européenne

Malgré le plan allemand de 900 milliards de dépenses prévues dans la défense et les infrastructures, les prévisions de croissance du Vieux Continent pour 2026 restent faibles à modérées. La préoccupation principale des pays européens demeure d'éviter de prolonger l'atonie économique des derniers trimestres, et de s'éloigner enfin franchement du seuil de récession. Compte tenu de l'incertitude politique et fiscale en France qui freine les ardeurs d'investissement et de consommation, et dans l'attente des effets concrets du plan d'Outre-Rhin, l'Europe compte sur la poursuite des belles performances espagnoles pour se maintenir à flot.

Le Momentum économique tient bon en Zone Euro



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.

Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 16 Janvier 2026

Le point clé du scénario 2026 en Europe est l'ampleur et la vitesse de décaissement du plan de relance allemand. La nécessité de renforcer les infrastructures Outre-Rhin et les efforts anticipés pour redonner une charpente aux forces de défense pourraient être un puissant moteur de dynamisation de l'activité, dans le pays et chez ses voisins. Reste bien sûr à surveiller le cas français, où l'instabilité politique, l'appétence assumée pour l'alourdissement de la pression fiscale et la prudence au moment de piloter les indispensables équilibres budgétaires, seront surveillées de près par les marchés.

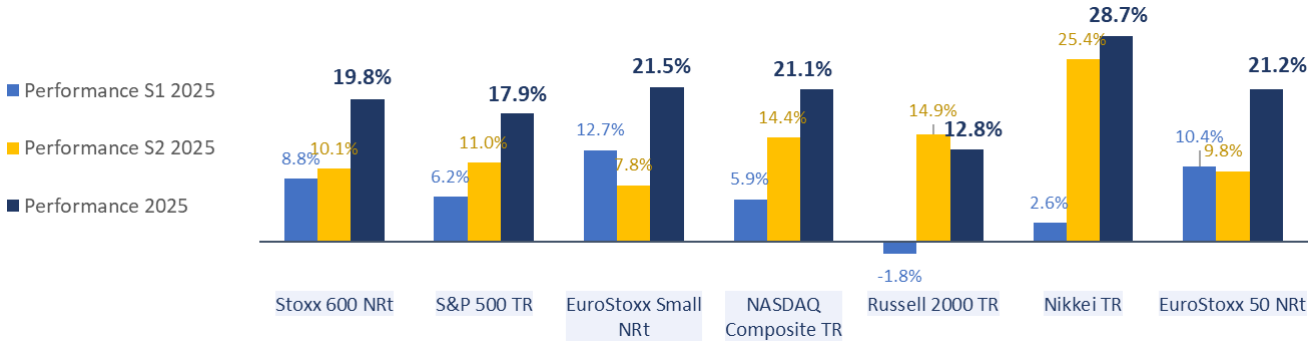
Marchés actions

L'année 2025 a été une nouvelle année de performance positive pour les actions, avec une progression particulièrement marquée et encourageante des indices européens. Après la « pause » du second trimestre devant les fortes incertitudes liées aux annonces de droits de douane massifs pour les biens importés par les Etats-Unis, la reprise des discussions et le retour de l'enthousiasme autour des progrès permis par les avancées technologiques, ont soutenu les indices.

Aux Etats-Unis, après un premier semestre agité, les marchés se sont repris en deuxième partie d'année, animés par le secteur industriel, en première ligne dans les chaines de valeur, et grâce aux perspectives ouvertes par les investissements massifs dans l'Intelligence Artificielle. A noter cependant que la chute du billet vert sur l'année a nettement amoindri la hausse des indices pour les investisseurs en euro.

La volatilité a été moins marquée en Europe où le retour en grâce du Vieux Continent, perçu comme un pôle de stabilité mondial, a permis à l'Eurostoxx50 Net Return de progresser de 21.2% grâce tout spécialement aux indices italien – plus de 35% de hausse sur l'année – et surtout espagnol, l'IBEX 35 frôlant les 55% de progression depuis le 1er janvier ! En revanche, le CAC 40 est resté à la traine, en hausse à près de14%, affecté par l'incertitude politique en France, le ralentissement économique et les difficultés du secteur du luxe et des spiritueux à surmonter l'atonie de la demande chinoise et à faire face à l'éventualité d'une féroce guerre tarifaire avec les Etats-Unis.

Bonne nouvelle, les actions de moyennes capitalisations ont été également recherchées en Europe : l'Eurostoxx Small a fini la période en progression de plus de 20%, et surtout le CAC Small de plus de 56%, porté par une exposition internationale plus limitée que les grandes valeurs et surtout par le secteur de la défense et de l'industrie en général, très appréciés dans le contexte d'un retour en force de la thématique de souveraineté.



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel en devises locales au 31 Décembre 2025

Cela a été moins sensible aux Etats-Unis, le Russell 2000 terminant en hausse tout de même de près de 13% (en $), ralenti d'abord par les craintes de ralentissement aux Etats-Unis et par la possibilité d'un impact plus fort que prévu des tensions commerciales, puis par le brouillard statistique national généré par la fermeture prolongée de plusieurs agences fédérales, affectées en octobre par le « shutdown ».

Le marché japonais a été fortement affecté en début d'année par les tensions commerciales avant de se reprendre nettement. L'indice Nikkei, en petite hausse de 2.6% (en JPY) au premier semestre, a très fortement accéléré au second, porté par de meilleures nouvelles d'entreprises, pour terminer l'année en hausse de plus de 28% en devise locale. La question fondamentale de 2026 dans le pays tournera encore autour de la future politique monétaire de la Banque Centrale, aux prises avec le retour de l'inflation et avec des annonces économiques agressives de la part de la nouvelle première ministre, alors que l'habitude des taux bas demeure fortement ancrée chez les investisseurs et les acteurs économiques.
Perspectives de 2026 : 3 points clés à surveiller

L’évolution des attentes autour de l’Intelligence artificielle. Depuis plusieurs trimestres, cette thématique est centrale sur les marchés. Depuis quelques mois, les doutes récurrents se font jour : quel sera l’impact réel sur l’économie et sur la productivité en particulier, les infrastructures énergétiques seront-elles suffisamment renforcées pour supporter la charge, les investissements massifs pourraient-ils générer un accident financier, chez les acteurs dont le cash-flow est déjà tendu ? A ce stade, le consensus demeure positif mais la vigilance est de mise et une certaine prudence se déploie déjà.

La résistance de l’emploi et de la consommation aux Etats-Unis. Le principal moteur de la croissance mondiale reste le consommateur américain et celui-ci est jusqu’ici conforté par la résistance du marché de l’emploi en dépit d’un fort ralentissement. L’impact potentiel du déploiement de l’IA sur les embauches devra être compensé par de nouveaux relais de croissance.

Les réactions des banques centrales et des marchés obligataires à l’envolée des besoins de financement. Partout, les dettes s’envolent, qu’elles soient pour financer les Etats ou les entreprises. Le marché obligataire a parfaitement assuré son rôle en 2025 mais les banques centrales devront être attentives pour ne pas laisser se développer des déséquilibres financiers susceptibles de dégrader sensiblement la dynamique des marchés.

Au-delà de ces points clés, la géopolitique restera un point sensible pour les investisseurs. Sur tous les continents, les tensions se multiplient. Même si les indices résistent, ce contexte accélère encore la tendance à multiplier les rotations sectorielles et intra-sectorielles qui sont devenues une constante du marché. En 2026, comme dans les trimestres précédents, les investisseurs privilégieront probablement alternativement les valeurs au cœur des politiques industrielles et de souveraineté, celles qui demeurent le moteur de la révolution technologique, celles capables de résister aux perturbations des chaines de valeur, et plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Dans ce marché très changeant, demeure la prime à la qualité et à la résistance des business models et aux entreprises capables d’apporter une rupture majeure ou une amélioration profonde des infrastructures qu’elles soient physiques, énergétiques ou climatiques, tout comme celles liées à l’intelligence artificielle, au Cloud ou à la Blockchain.

Marchés émergents

Les marchés émergents ont profité de la baisse du dollar, de la résistance de la croissance mondiale, et de la recherche d'alternatives au marché américain, pour poursuivre le rebond de 2024. Même si les performances restent disparates, le MSCI Emerging Market termine l'année 2025 en forte hausse de près de 35% (en $).

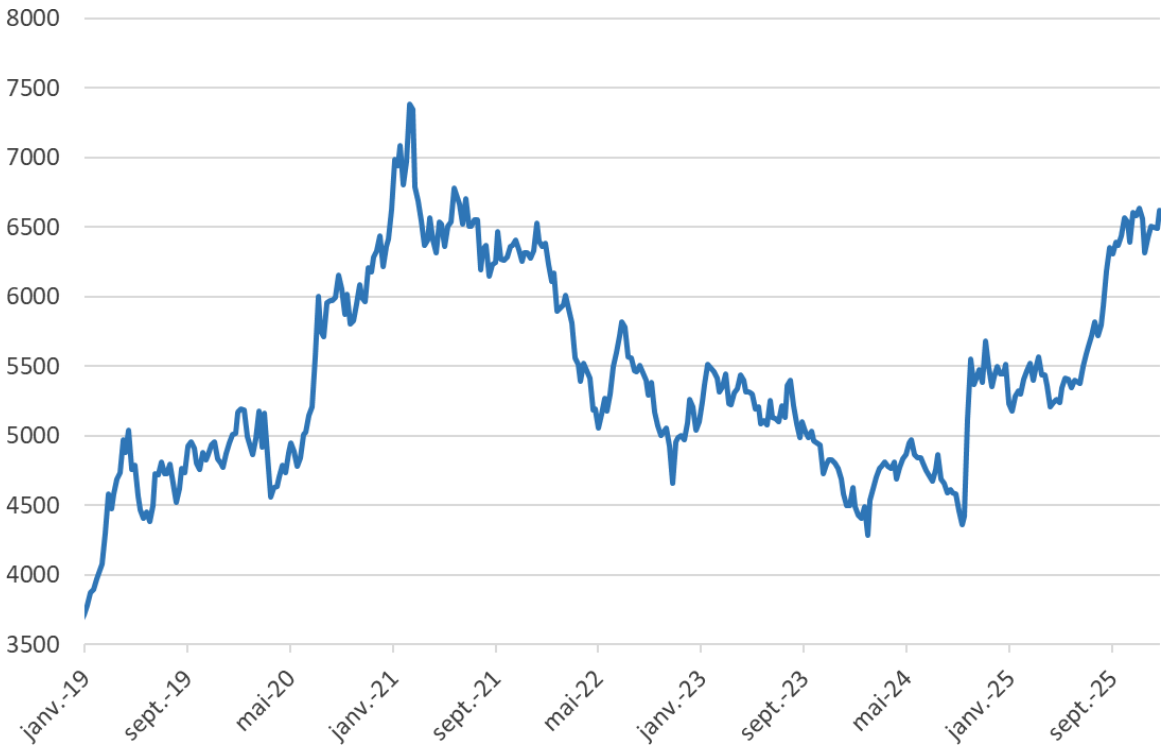
Évolution du MSCI EM dnr
depuis le 1er janvier 2022 (en dollar)



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Afin que cette hausse se poursuive, les marchés chinois et indiens seront particulièrement suivis. En Inde, la belle progression des dernières années a entrainé des prises de profit début 2025, dans un contexte rendu plus anxiogène par la guerre commerciale. L'indice Nifty s'est ensuite largement repris pour terminer l'année en hausse de plus de 10%. En Chine, le marché a poursuivi son rebond amorcé au second semestre 2024, dans le sillage notamment du secteur technologique et a fini en progression de plus de 20% sur l'année. Les avancées technologiques très rapides, la stabilisation de l'environnement économique, la poursuite de la relance du crédit et l'absence de dégradation supplémentaire de la demande intérieure ont permis de consolider un optimisme qui a su résister aux tensions commerciales, D'autant plus que les valorisations sur les marchés chinois restent encore nettement en-deçà des moyennes historiques après plusieurs années difficiles, ce qui constitue un soutien pour les investisseurs.

CHINE : Évolution du CSI 300 DNR
depuis le 1er Janvier 2019 (en CNY)

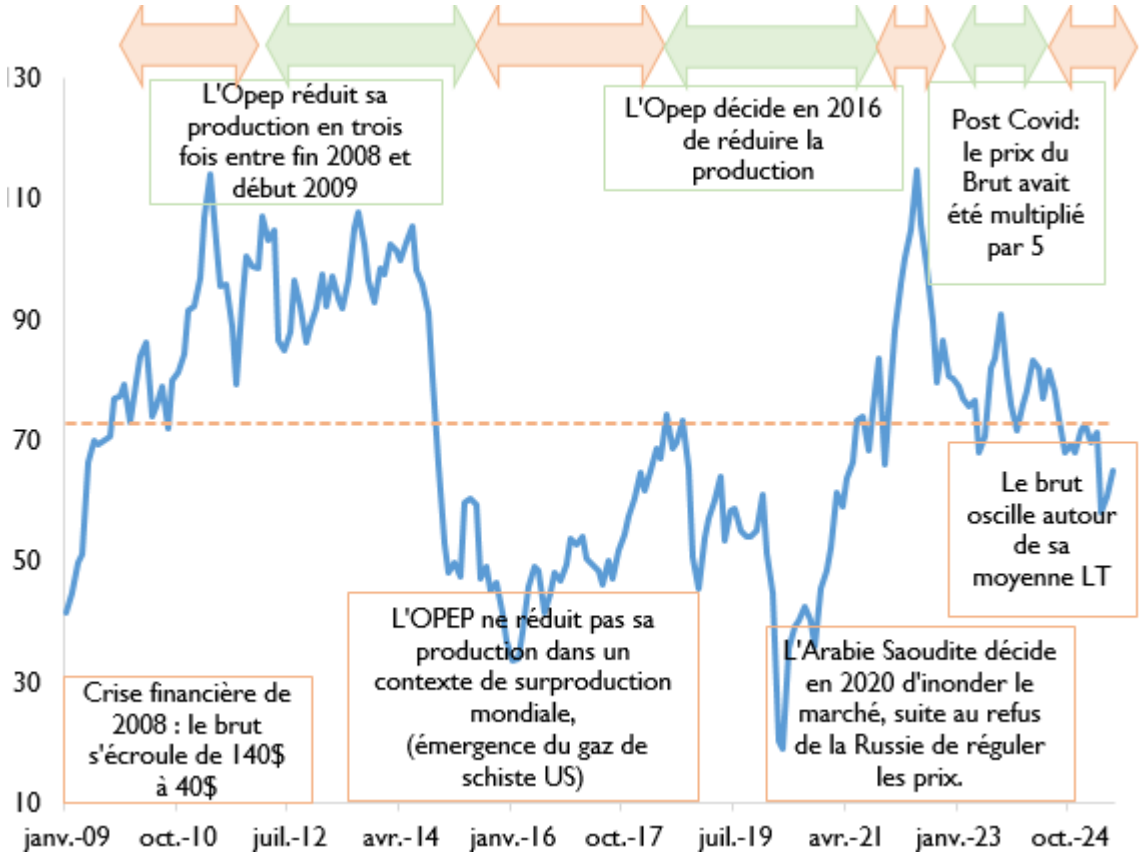


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Matières premières

En dépit de l'échec, en fin d'année, des négociations autour de l'Ukraine, les faibles anticipations de croissance mondiale, alliés à la progression de la production de l'OPEP et de la Russie, ont permis aux prix de l'énergie de poursuivre la baisse entamée sur les six premiers mois de l'année. Le brut léger américain a ainsi clôturé 2025 vers 57$ le baril, en baisse de plus 20% par rapport à son niveau de fin décembre 2024. Une bonne nouvelle pour l'inflation et pour la croissance mondiale.

Évolution du cours du baril de pétrole



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Les prix du gaz ont suivi la tendance de l'or noir en dépit d'une fin d'année plus froide qu'attendu qui a fait remonter les prix en décembre. La référence américaine a terminé l'année en nette baisse, à 3,69$ l'unité contre 3.63$ en début d'année et toujours très loin des plus de 9$ enregistrés en 2022, au moment du déclenchement des hostilités en Ukraine. En Europe, les prix de l'électricité demeurent très dépendants des conditions climatiques et toujours nettement plus élevées qu'aux Etats-Unis.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les derniers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord, et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels ont fluctué au rythme de la croissance mondiale, de la production manufacturière chinoise et des variations de la demande dans les grands pays consommateurs. Le premier d'entre eux, le cuivre, après une légère progression de près de 3% sur l'année 2024, a profité du retour à meilleure fortune de l'économie chinoise et surtout des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques et technologiques pour progresser fortement, de plus de 40% cette année. L'aluminium, après avoir été très affecté au premier semestre par les conséquences des tensions commerciales sur l'industrie automobile, a suivi le mouvement et a terminé l'année en forte hausse à +17.4%.

Les tarifs du frêt maritime ont été très volatils durant la période mais orientés globalement à la baisse (plus de 30% de baisse sur l'année), ce qui témoigne à la fois des fortes capacités disponibles désormais après les investissements massifs post-CoVid, et de la faible dynamique du commerce mondial des biens, affectés par les tensions récurrentes autour des droits de douane.

L'or a profité des tensions internationales, de la poursuite du desserrement monétaire des grandes banques centrales et de la volonté de plusieurs pays émergents, à la suite de la Chine, de moins dépendre du dollar avec une administration américaine qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire progresser ses intérêts. Après avoir terminé l'année 2024 juste au-dessus de 2 600$, le métal jaune a encore très fortement progressé sur l'année, franchissant le seuil historique de 4500$ l'once le 26 décembre avant de terminer sur la barre des 4300$ l'once.

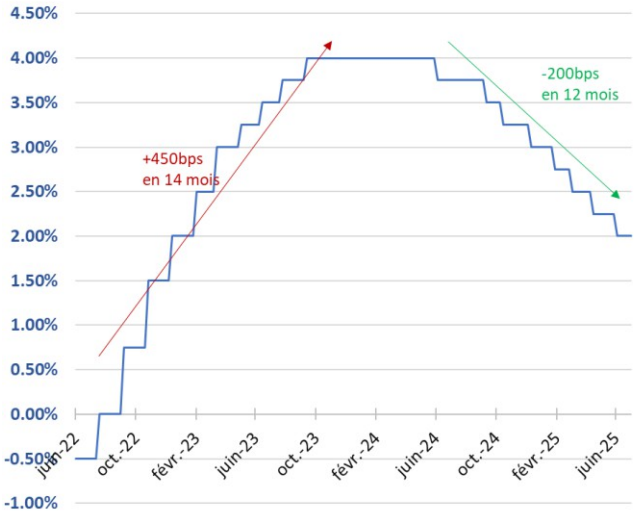
Après la progression phénoménale de 2024 amenant le bitcoin au-delà des 106000$, l'actif numérique de référence, après une phase de consolidation au premier trimestre, s'est ensuite redressé en profitant du développement de nouveaux ETF et des doutes sur l'évolution à venir du dollar pour franchir de nouveaux records à 125000$ le 6 octobre. Il a ensuite nettement corrigé, pour clôturer vers 87000$ le 31 décembre.

Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

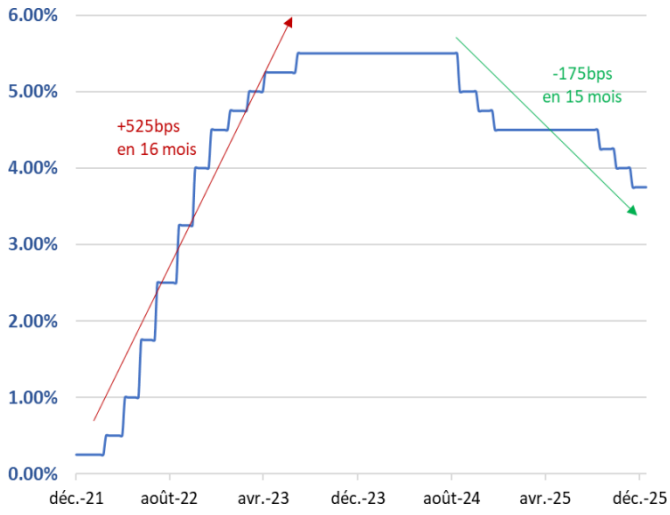
Après une longue convergence dans le desserrement des politiques monétaires des grandes banques centrales depuis mi-2023, l'année 2025 a été marquée par des divergences croissantes. D'abord avec la Fed, qui s'est démarquée de ses homologues au premier semestre en stoppant net le mouvement d'allègement de la pression monétaire. Puis avec la BCE : alors que l'institution de Washington reprenait ses baisses de taux au second semestre, Francfort décidait à l'inverse de se mettre en pause, se laissant le temps de l'analyse. Et enfin, sur les dernières semaines de l'année, avec la banque centrale japonaise, laissant clairement entendre que le temps était venu pour resserrer progressivement sa politique monétaire.

Les taux de référence à fin 2025 ont reflété ces changements : à 3,75% aux États-Unis et en nette baisse à 2,00% pour le taux de dépôt en Europe. En dépit de cette baisse des taux courts du Vieux Continent, les flux d'endettement massifs des Etats – avec le retour tonitruant de l'Allemagne sur le marché obligatire - et des entreprises ont cependant soutenu les taux à plus long terme en Europe. Le Bund est ainsi passé de 2,37% à 2,86% en un an et l'OAT, affecté par l'instabilité française, de 3,19% à 3,56%. Aux Etats-Unis, les craintes récurrentes de récession ont rendu à l'inverse les T-Bonds plus attractifs, faisant baisser les taux à long terme. Ainsi, après avoir terminé 2024 à 4,57%, le 10 ans américain a fini 2025 à 4,17%.

Evolution des taux de la BCE

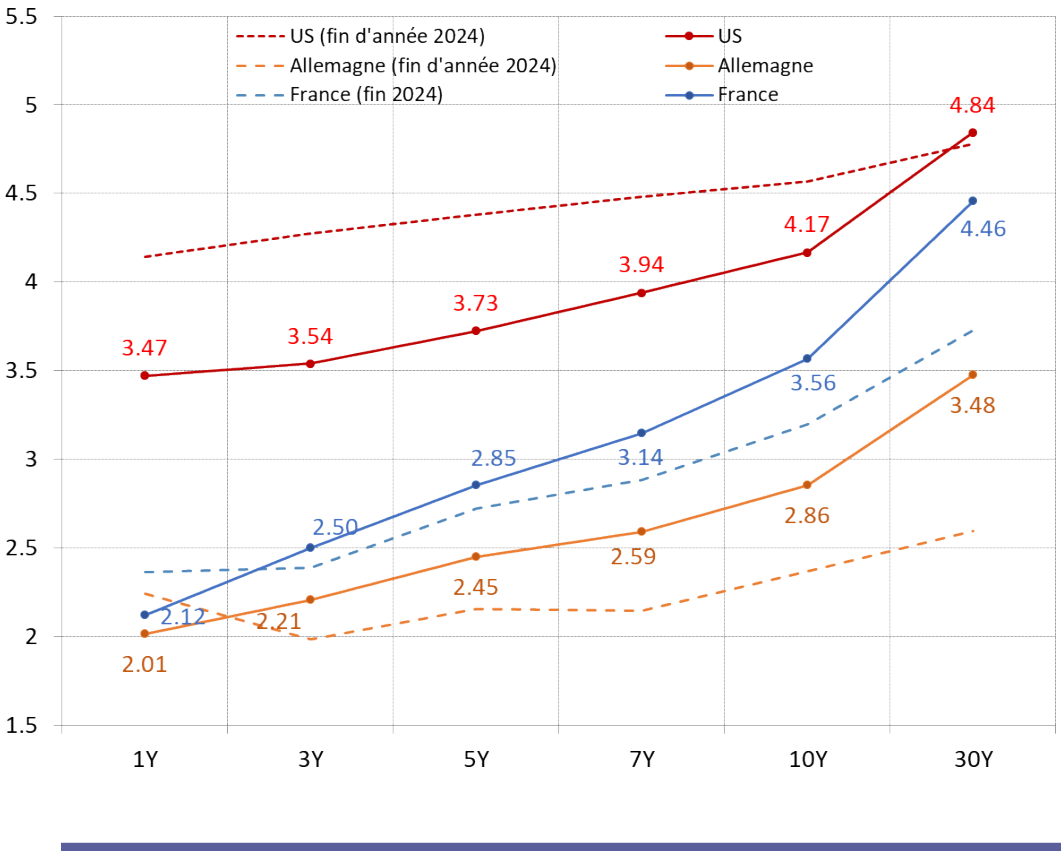


Evolution des taux de la FED



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Les taux Français, Allemands et Américains en 2025



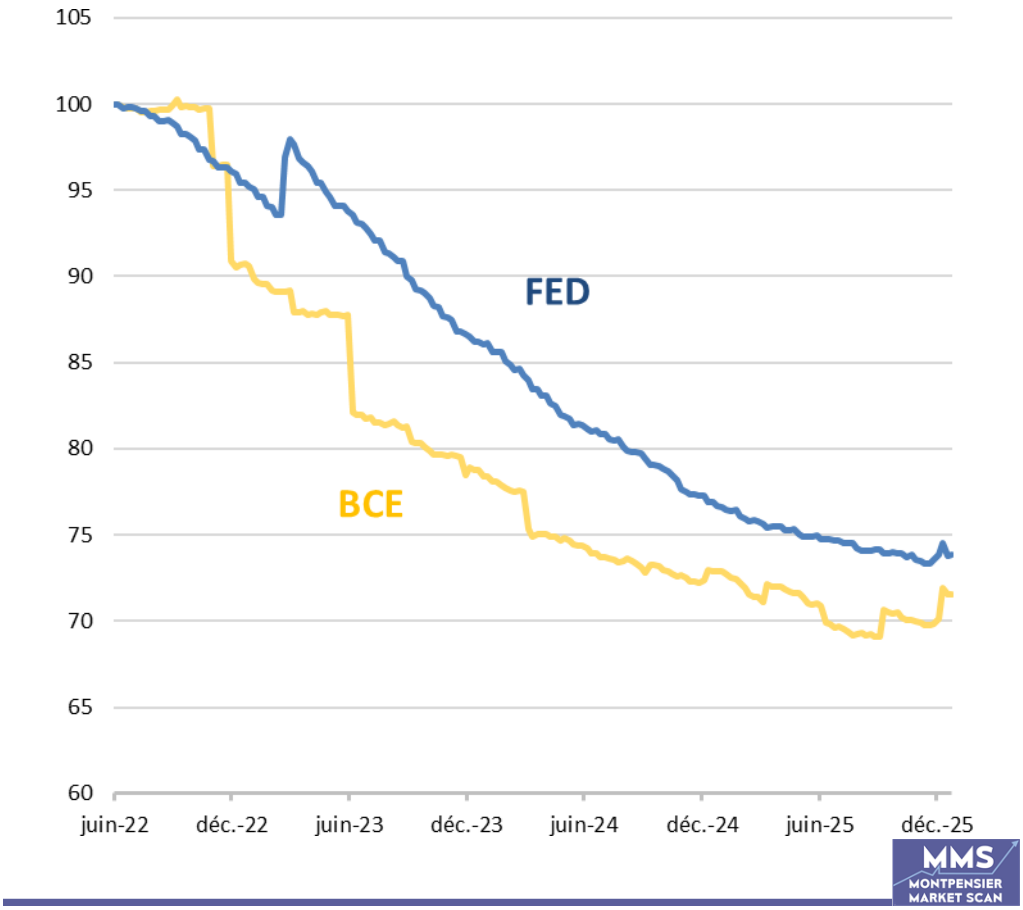
Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire demeure faible en raison de la difficulté d'appréciation des conséquences du déploiement des nouveaux outils technologiques, des effets retards de la politique commerciale américaine et du ralentissement du marché de l'emploi aux Etats-Unis. De nouveaux équilibres – ou déséquilibres – économiques se mettront en place mais leur horizon demeure nébuleux. Le remplacement de Jerome Powell à la tête de la Fed est également attendu avec fébrilité car son successeur aura la lourde tâche de rassurer les investisseurs quant à la crédibilité de la banque centrale, sans susciter l'ire de l'hôte de la Maison Blanche. Le profil anticipé à ce stade, celui d'un partisan d'un soutien affirmé de la croissance, pourrait générer de la volatilité sur les taux, même si le desserrement monétaire ne fait guère de doute.

A noter enfin que la banque centrale japonaise, sous la pression conjuguée du Yen et du retour progressif de l'inflation, donne des signaux de plus en plus clairs de renversement de sa politique de taux d'intérêt, ce qui a permis au marché de faire remonter les taux à long terme, l'échéance à 10 ans dépassant désormais les 2%, un niveau inconnu depuis 1999 ! la remontée de ces taux à long terme génère du stress chez les investisseurs et de l'incertitude sur l'évolution des prix de la dette du pays et sur l'avenir du circuit de financement historique de l'économie mondial via la très abondante épargne japonaise.

En Europe comme aux États-Unis, la diminution du bilan des deux Banques Centrales s'est également poursuivie, à un rythme rapide, en particulier pour la BCE, qui a baissé son bilan de plus de 2700 milliards d'euros depuis le pic post CoVid, à la différence de la Fed qui a stoppé ce mouvement et même annoncé le retour d'opérations ciblées d'accroissement de la liquidité conduisant à une remontée de son bilan. Le pilotage de la suite de ce processus sera un des éléments clés au premier semestre 2025 dans un contexte de pression forte sur les marchés obligataires et monétaires pour absorber les financements toujours plus importants des déficits budgétaires et des investissements massifs liés à l'Intelligence Artificielle.

Les bilans des banques centrales se dégonflent

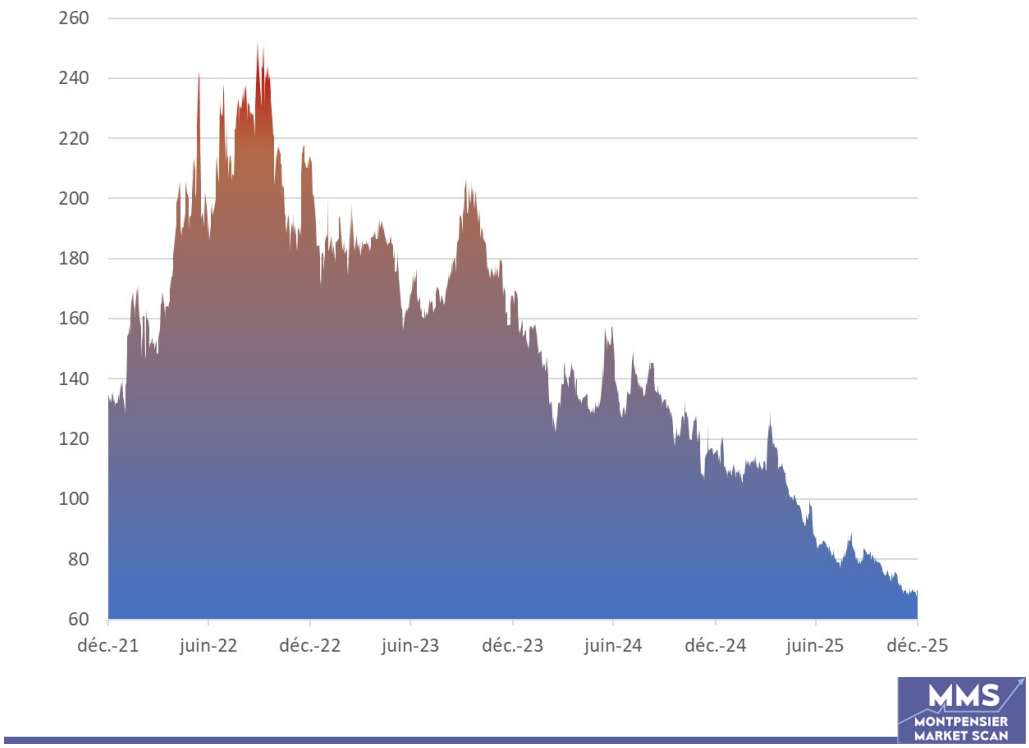


Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 14 Janvier 2026

Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans un contexte tendu politiquement et désormais contraint budgétairement, rivés à la fois sur les taux nominaux eux-mêmes, sur les taux réels et sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines, afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. Si ce dernier point n'inspire guère d'inquiétude à ce stade, la nette progression des taux nominaux et réels ces six derniers mois pourraient générer de la nervosité sur les marchés, alors que la question de la soutenabilité de la dette et de la concurrence pour attirer l'épargne mondiale revient au-devant de la scène financière.

Dans ce contexte, la France est particulièrement surveillée, en raison de sa nouvelle fragilité politique, de son historique peu rassurant sur la trajectoire budgétaire et d'une inflation en chute très rapide, à 0.8% sur douze mois en décembre 2025, qui gonfle rapidement les taux réels et met sous pression les rentrées fiscales.

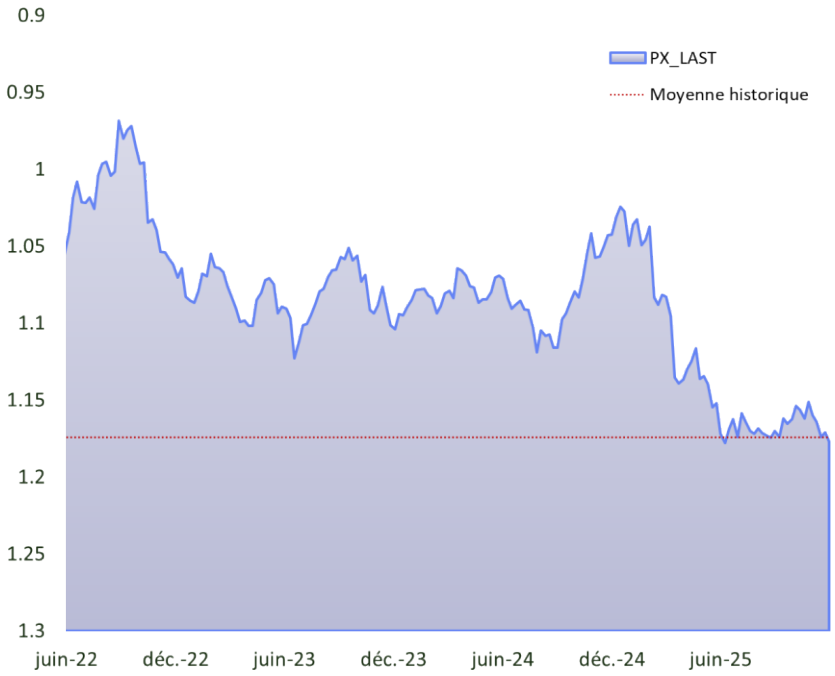
La prime de risque des obligations italiennes s'est resserrée
Le spread BTP/BUND 10 ans



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

Sur le front des changes, en dépit des incertitudes aux Etats-Unis, le dollar s'est stabilisé au second semestre, rassuré par des chiffres économiques globalement rassurants. Après avoir fortement corrigé au premier semestre, avec un taux de change à 1,18 dollar pour un euro au 30 juin contre 1,035 dollar fin 2024, le billet vert a terminé 2025 quasi inchangé, à 1,175. Cette stabilisation est rassurante pour les investisseurs, inquiets de toute dégradation rapide de la valeur de la première monnaie mondiale, et de ses puissantes conséquences sur l'ensemble des équilibres financiers et économiques de la planète.

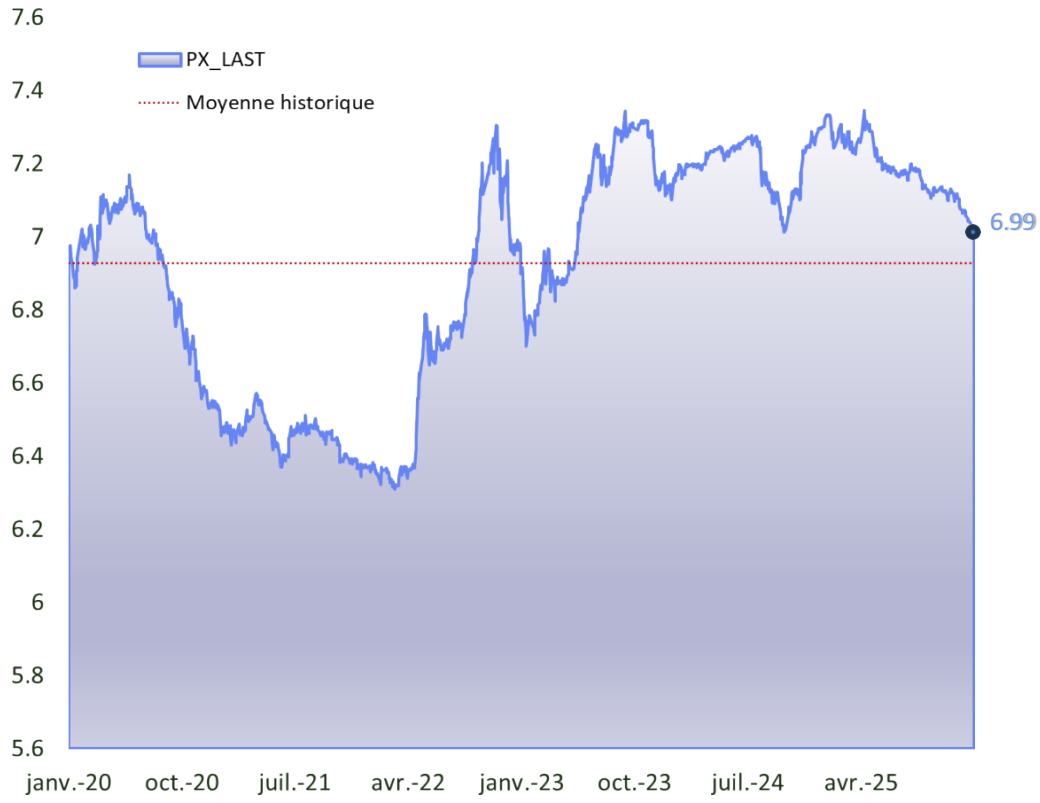
Graphe historique du Euro/Dollar



Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 26 Décembre 2025

Réagissant favorablement à la stabilité économique du pays, aux meilleures perspectives sur la demande intérieure, et suivant également les mesures de contrôle de sortie des capitaux mises en place par les autorités de Pékin, le Yuan a d'abord profité au premier semestre du mouvement général de dépréciation du billet vert pour terminer le mois de juin à 7,16 Yuans pour un dollar et a ensuite poursuivi cette tendance pour franchir en fin d'année le seuil symbolique des 7 Yuans pour un dollar, au plus haut depuis mai 2023. Cette appréciation permet de poursuivre la relance du crédit sans donner prise aux accusations de manipulation monétaire, ce qui serait un point de friction important dans le contexte des discussions commerciales tendues avec les Etats-Unis de Trump.

Graphe historique du Yuan/Dollar



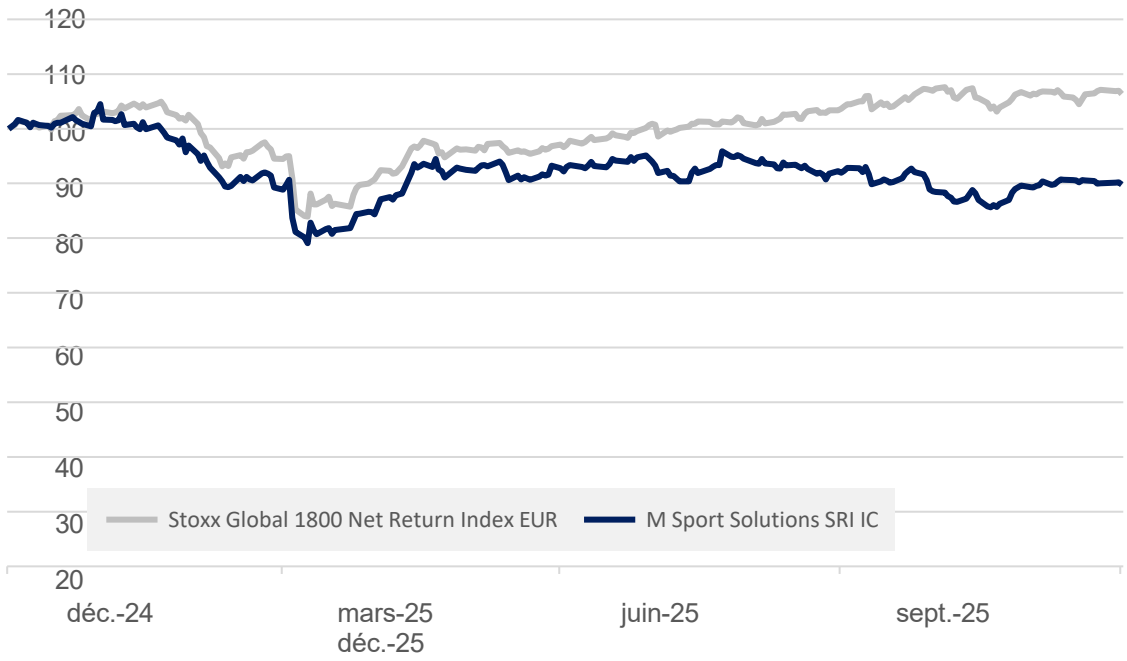
Source : Bloomberg / Montpensier Arbevel au 31 Décembre 2025

● **Données et Performances de M Sport Solutions SRI au 31 décembre 2025**

Taille de l'OPC : 16.55 millions d'euros

	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative part IC (€)	335.40	301.07
Performance annuelle		*-10.24%*
Valeur liquidative part RC (€)	181.71	162.21
Performance annuelle		*-10.73%*
Valeur liquidative part EB (€)	338.13	305.65
Performance annuelle		*-9.61%*
Valeur liquidative part ID* (€)	295.17	261.02
Performance annuelle		*-10.23%*
Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR	1 627.49	1 731.25
Performance annuelle		*6.38%*

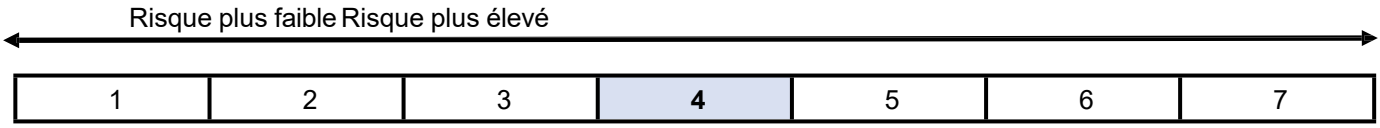
* Le 16/04/2025, la part ID a distribué un dividende unitaire de 3.54 €.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur synthétique de risque :



L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est detenu pendant la durée de détention recommandée Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

- **Risque global au 31/12/2025**

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

- **Exposition indicative et évolution de l'actif net**

Au 31/12/2025, le fonds est exposé à hauteur de 95.64% en actions

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Actif Net Total	16 011 266.35	16 551 635.19	3.37%
Nombre de parts IC	35 218.1600	33 123.0500	
ANC	*11 812 318*	*9 972 384*	
Nombre de parts RC	6 436.2100	15 645.7000	
ANC	*2 176 295*	*4 782 149*	
Nombre de parts EB	1 368.3300	1 407.5300	
ANC	*248 645*	*228 324*	
Nombre de parts ID	6 010.0000	6 010.0000	
ANC	*1 774 008*	*1 568 778*	

- **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 31/12/2024 au 31/12/2025 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
TKO Group Holdings Inc	451 472	2.66%
Adidas AG	387 814	2.29%
Harvia OYJ	340 661	2.01%
Life Time Group Holdings Inc.	326 211	1.92%
Danone	305 400	1.80%
Ferrari NV	270 958	1.60%
Kerry Group	258 538	1.52%
Essilor Luxottica	253 040	1.49%
Bellring Brands Inc	234 975	1.39%
On Holding	181 685	1.07%

** Actif Net moyen sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025*

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 31/12/2024 au 31/12/2025 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Anta Sports Products	587 794	3.47%
Thule Group	279 136	1.65%
Puma	272 335	1.61%
Sats	224 088	1.32%
Amer Sport Inc	219 848	1.30%
Callaway Golf Company	202 537	1.19%
Netease Inc	140 897	0.83%
Tencent Holdings ADR	121 466	0.72%
Lululemon Athletica Inc	106 238	0.63%
Celsius Holdings Inc	12 335	0.07%

** Actif Net moyen sur la période du 31/12/2024 au 31/12/2025*

- **Evolution de la répartition géographique entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025**

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 31/12/2024 au 31/12/2025 est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2025
Total	100.0%	100.0%
États-Unis	41.7%	38.7%
Caïmanes, Îles	15.9%	10.8%
Pays-Bas	5.1%	7.7%
Suisse	8.3%	7.5%
Suède	9.8%	6.5%
Italie	2.9%	6.0%
Japon	4.4%	4.3%
Norvège	3.6%	3.8%
France	0.0%	3.3%
Royaume-Uni	2.7%	2.4%
Finlande	0.0%	2.4%
Canada	1.5%	2.1%
Allemagne	4.03%	2.08%
Irlande	0.00%	1.60%
Bahamas	0.00%	0.95%

Source : Montpensier Finance / Bloomberg

- **Evolution de la répartition sectorielle entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025**

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 31/12/2024 au 31/12/2025 est la suivante (classification ICB niveau 2):

	31/12/2024	31/12/2025
Total	100.0%	100.0%

Consumer Products and Services	55.0%	39.2%
Travel and Leisure	17.3%	23.0%
Retail	12.3%	11.7%
Media	3.4%	8.2%
Technology	6.2%	7.1%
Food, Beverage and Tobacco	4.2%	6.9%
Automobiles and Parts	1.6%	2.5%
Health Care	0.0%	1.4%
Utilities	0.0%	0.0%
Insurance	0.0%	0.0%
Chemicals	0.0%	0.0%
Energy	0.0%	0.0%
Industrial Goods and Services	0.0%	0.0%
Construction and Materials	0.0%	0.0%
Financial Services	0.0%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Basic Resources	0.0%	0.0%
Banks	0.0%	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	0.0%
Telecommunications	0.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice Stoxx 1800 au 31/12/2025**

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 31/12/2025 est la suivante (classification ICB niveau 2) :

	M Sport Solutions	Stoxx 1800	Ecart
Consumer Products and Services	39.2%	2.4%	36.8%
Travel and Leisure	23.0%	1.8%	21.2%
Media	8.2%	1.1%	7.1%
Retail	11.7%	5.7%	6.1%
Food, Beverage and Tobacco	6.9%	2.6%	4.3%
Automobiles and Parts	2.5%	2.7%	-0.1%
Chemicals	0.0%	1.0%	-1.0%
Construction and Materials	0.0%	1.5%	-1.5%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	1.8%	-1.8%
Basic Resources	0.0%	1.8%	-1.8%
Real Estate	0.0%	2.0%	-2.0%
Telecommunications	0.0%	2.4%	-2.4%
Utilities	0.0%	2.8%	-2.8%
Insurance	0.0%	3.0%	-3.0%
Energy	0.0%	3.6%	-3.6%
Financial Services	0.0%	4.7%	-4.7%
Banks	0.0%	7.3%	-7.3%
Health Care	1.4%	9.5%	-8.1%
Industrial Goods and Services	0.0%	12.3%	-12.3%
Technology	7.1%	30.3%	-23.2%
Total	100.0%	100.0%	0.0%

Source Montpensier Finance / Bloomberg

- **Analyse de la performance du portefeuille du 31/12/2024 au 31/12/2025**

L'indice Stoxx Global 1800 Net Return Index EUR a réalisé une performance de 6.38% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de -10.24% (part « IC »).

Analyse de la contribution indicative des titres

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse	Contribution %
SATS ASA	1.69
TECHNOGYM SPA	1.68
BASIC-FIT NV	1.19
AMER SPORTS INC	1.00
ELECTRONIC ARTS INC	0.69
A la baisse	**Contribution%**
DECKERS OUTDOOR CORP	-2.90
BELLRING BRANDS INC	-2.38
PUMA SE	-1.85
LULULEMON ATHLETICA INC	-1.41
ON HOLDING AG-CLASS A	-0.96

Source Montpensier Finance / Factset

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIENNA MONETAIRE ISR Part I	2 040 489,12	2 744 868,13
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	89 830,98	677 624,71
SKECHERS USA INC-CL A	103 040,26	463 638,45
FERRARI NV	383 488,41	112 530,00
THULE GROUP AB/THE	97 260,61	376 396,37
TKO GROUP HOLDINGS INC	451 471,69	
DECKERS OUTDOOR CORP	218 798,61	225 683,78
ADIDAS AG	387 814,37	
DANONE	345 285,00	39 885,00
PUMA SE	51 743,05	324 078,42

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES
Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Arbevel a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Arbevel a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Arbevel, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Arbevel a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/compte-rendu-frais-d-intermediation.pdf.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE
Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet de la société de gestion : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_vote.pdf.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT
Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;

✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_engagement.pdf.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique-esg.pdf, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Arbevel est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Arbevel, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Arbevel est présentée sur la page Investissement Responsable du site Internet de Montpensier Arbevel : https://montpensier-arbevel.com/engagement-investissement-responsable.

SFDR - TAXONOMIE

La démarche extra-financière mise en œuvre dans le process de gestion de l'OPCVM est présentée dans le Code de Transparence de l'OPCVM disponible sur la page dédiée à l'OPCVM sur le site internet de Montpensier Arbevel.
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en œuvre par Montpensier Arbevel, disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel : https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique-esg.pdf

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe. Ainsi, les indicateurs de performance extra-financière de l'OPCVM sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8/Caractéristiques environnementales et/ou sociales, du rapport de gestion.

Note de renvoi à l'annexe OPC - Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Montpensier Arbevel a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Arbevel à l'adresse suivante :

Montpensier Arbevel
Responsable Conformité et Contrôle Interne
58 avenue Marceau
75008 Paris

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de l'OPC en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de l'OPC. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans l'OPC en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil préalablement déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts de l'OPC.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de l'OPC et la seule communiquée aux porteurs de l'OPC.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération de Montpensier Arbevel vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Arbevel ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet https://montpensier-arbevel.com/informations-reglementaires, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- ➔ Nombre de bénéficiaires sur 2025 : 109 personnes, dont 71 « preneurs de risques », dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Arbevel ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- ➔ Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2025 et variable perçu en 2025 au titre des années précédentes) : 14 569 K€, dont 8 796 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- ➔ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des « preneurs de risques » : 10 973 K€.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

AUTRES INFORMATIONS
Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER ARBEVEL
58, avenue Marceau
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 05 55 55
e-mail : contact-opc@montpensier-arbevel.com

Le prospectus et les DICI sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.montpensier-arbevel.com

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

M SPORT SOLUTIONS SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Montpensier Finance

58, avenue Marceau
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP M SPORT SOLUTIONS SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif M SPORT SOLUTIONS SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Deloitte.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Deloitte.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Rachid EZZAHHAF

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**15 829 566,55**	**14 858 164,78**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 829 566,55	14 858 164,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		**696 275,51**
OPCVM		696 275,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**15 829 566,55**	**15 554 440,29**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**8 335,51**	**6 536,94**
Comptes financiers	**733 173,70**	**471 559,29**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**741 509,21**	**478 096,23**
Total de l'actif I+II	**16 571 075,76**	**16 032 536,52**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	18 385 659,76	13 413 005,23
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	22 745,71	
Résultat net de l'exercice	-1 856 770,28	2 598 261,12
Capitaux propres I	**16 551 635,19**	**16 011 266,35**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**16 551 635,19**	**16 011 266,35**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	19 440,57	21 270,17
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**19 440,57**	**21 270,17**
Total Passifs : I+II+III+IV	**16 571 075,76**	**16 032 536,52**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	203 154,08	132 692,60
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	10 374,97	10 761,31
Sous-total produits sur opérations financières	**213 529,05**	**143 453,91**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-41,74	-13,97
Sous-total charges sur opérations financières	**-41,74**	**-13,97**
Total revenus financiers nets (A)	**213 487,31**	**143 439,94**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-199 079,07	-166 298,57
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		-26,73
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-199 079,07**	**-166 325,30**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**14 408,24**	**-22 885,36**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**2 214,65**	**8 188,74**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**16 622,89**	**-14 696,62**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-849 905,52	362 885,09
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 224,17	-16 380,62
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-872 129,69**	**346 504,47**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**12 151,06**	**50 500,18**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-859 978,63**	**397 004,65**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-962 366,38	2 089 374,70
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 584,90	1 083,60
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-965 951,28**	**2 090 458,30**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-47 463,26**	**125 494,79**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-1 013 414,54**	**2 215 953,09**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**-1 856 770,28**	**2 598 261,12**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du fonds, dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du sport et du bien-être, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.
Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**11 378 311,13**	**9 220 234,23**	**11 967 505,30**	**16 011 266,35**	**16 551 635,19**
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB en EUR					
Actif net		19 103,37	44 209,70	2 176 295,43	4 782 149,07
Nombre de titres		77,83	157,03	6 436,21	15 645,70
Valeur liquidative unitaire		245,44	281,53	338,13	305,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-3,34	-16,06	8,34	-15,86
Capitalisation unitaire sur revenu		0,70	1,58	1,53	1,89
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC en EUR					
Actif net	11 378 311,13	9 199 807,66	10 422 055,60	11 812 317,61	9 972 383,99
Nombre de titres	33 190,00	37 260,29	37 057,87	35 218,16	33 123,05
Valeur liquidative unitaire	342,82	246,90	281,23	335,40	301,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,91	1,46	-16,12	8,32	-15,64
Capitalisation unitaire sur revenu	0,53	-0,40	-0,34	-0,58	-0,29
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID en EUR					
Actif net			1 487 510,93	1 774 008,44	1 568 777,80
Nombre de titres			6 010,00	6 010,00	6 010,00
Valeur liquidative unitaire			247,50	295,17	261,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes				3,54	
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées				3,78	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-0,04		-9,81
Capitalisation unitaire sur revenu			-0,04	-0,51	-0,26
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC en EUR					
Actif net		1 323,20	13 729,07	248 644,87	228 324,33
Nombre de titres		10,00	89,95	1 368,33	1 407,53
Valeur liquidative unitaire		132,32	152,63	181,71	162,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-2,47	-8,58	4,52	-8,43
Capitalisation unitaire sur revenu		0,77	1,59	-0,63	-1,08

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent :
- Les frais de gestion financière ;
- Les frais de fonctionnement et autres services externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et des frais de recherche qui peuvent être payés par l'OPCVM. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, RTO, impôts de bourse, …).

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM :	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière	Actif net	**Parts IC et ID : 1.20 % TTC**, maximum l'an **Parts RC : 1.75 % TTC**, maximum l'an **Parts EB : 0.50 % TTC**, maximum l'an
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0.14 % TTC Taux forfaitaire maximum l'an
Frais indirects ** Frais de gestion indirects (coût induit par l'investissement dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Dépositaire : De 0 à 179,40 EUR TTC selon le type d'opération Société de Gestion : Néant
Commission de sur performance	**Parts IC, ID et RC :** Actif net **Parts EB :** Néant	**Parts IC, ID et RC :** **15% TTC** de la performance de l'OPCVM au-delà de l'indice STOXX Global 1800 Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R) **Parts EB :** Néant

*Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les frais d'enregistrement et référencement de l'OPCVM, les frais d'information des clients et distributeurs, les frais de données, tel le coût des indices de référence utilisés par l'OPC..., les frais dépositaire, juridique, audit, fiscalité..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et reporting régulateur, les frais opérationnels et frais liés à la connaissance client.

Le taux maximum forfaitaire indiqué pourra être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci et à l'inverse si les frais réels sont supérieurs aux frais affichés le dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

** Les frais indirects représentent le coût induit par l'investissement dans des OPC ou fonds d'investissement. Ce coût se détermine à partir des frais de gestion liés aux investissements dans des OPC (déduction faite des rétrocessions négociées par la Société de Gestion de l'OPCVM investisseur), et des éventuelles commissions de souscription et/ou de rachat payées par l'OPCVM investisseur. Ces coûts n'incluent pas les éventuelles commissions de surperformance. En effet, certains OPC prévoient une commission sous la forme d'un partage de surperformance par rapport à un indice de référence. Dans ce cas, il est impossible d'indiquer un maximum de frais.

Les frais de gestion fixes sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM et provisionnés lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice STOXX Global 1800 Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R). Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des parts jusqu'au la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La Période d'observation débute à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

La commission de surperformance s'applique, sous réserve que la valeur liquidative de l'OPCVM réel, avant commission de surperformance, soit supérieure à la valeur liquidative de début de période de calcul.
A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 15% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la Société de Gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la Société de Gestion.

Swing pricing

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme,

encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préalablement déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse en pourcentage de l'actif net, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPCVM.
Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPCVM peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.
La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC	Capitalisation	Capitalisation
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB	Capitalisation	Capitalisation
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**16 011 266,35**	**11 967 505,30**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 357 014,43	3 103 307,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 971 697,46	-1 473 624,27
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	14 408,24	-22 885,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-872 129,69	346 504,47
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-965 951,28	2 090 458,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-21 275,40	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**16 551 635,19**	**16 011 266,35**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB		
Parts souscrites durant l'exercice	11 525,50	3 739 971,07
Parts rachetées durant l'exercice	-2 316,01	-725 239,60
Solde net des souscriptions/rachats	9 209,49	3 014 731,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 645,70	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 529,00	479 261,66
Parts rachetées durant l'exercice	-3 624,11	-1 122 973,31
Solde net des souscriptions/rachats	-2 095,11	-643 711,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 123,05	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 010,00	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	770,54	137 781,70
Parts rachetées durant l'exercice	-731,34	-123 484,55
Solde net des souscriptions/rachats	39,20	14 297,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 407,53	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
M SPORT SOLUTIONS SRI EB FR00140076P9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 782 149,07	15 645,70	305,65
M SPORT SOLUTIONS SRI IC FR0013440062	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 972 383,99	33 123,05	301,07
M SPORT SOLUTIONS SRI ID FR001400MAJ5	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 568 777,80	6 010,00	261,02
M SPORT SOLUTIONS SRI RC FR0013440070	Capitalisation	Capitalisation	EUR	228 324,33	1 407,53	162,21

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS	ITALIE	SUISSE	ILES CAIMANS	SUEDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	15 829,57	6 122,23	1 346,37	1 187,53	1 177,50	1 028,05
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**15 829,57**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	733,17				733,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**733,17**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	733,17						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**733,17**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	8 902,56	1 028,06	680,89	599,39	975,53
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	3,96		2,97		0,55
Comptes financiers	364,61	124,46	2,75	3,96	82,48
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**9 271,13**	**1 152,52**	**686,61**	**603,35**	**1 058,56**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	850,81
	Coupons et dividendes en espèces	7 484,70
Total des créances		**8 335,51**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	17 221,79
	Autres dettes	2 218,78
Total des dettes		**19 440,57**
Total des créances et des dettes		**-11 105,06**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	26 955,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	145 359,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	21 701,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 062,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,89
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**16 622,89**	**-14 696,62**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**16 622,89**	**-14 696,62**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**16 622,89**	**-14 696,62**

Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**29 599,92**	**9 850,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**29 599,92**	**9 850,79**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**29 599,92**	**9 850,79**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	29 599,92	9 850,79
Total	**29 599,92**	**9 850,79**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-9 832,40**	**-20 589,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-9 832,40**	**-20 589,93**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-9 832,40**	**-20 589,93**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-9 832,40	-20 589,93
Total	**-9 832,40**	**-20 589,93**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-1 611,52**	**-3 092,31**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 611,52**	**-3 092,31**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 611,52**	**-3 092,31**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-1 611,52	-3 092,31
Total	**-1 611,52**	**-3 092,31**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**-1 533,11**	**-865,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 533,11**	**-865,17**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 533,11**	**-865,17**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-1 533,11	-865,17
Total	**-1 533,11**	**-865,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-859 978,63**	**397 004,65**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-859 978,63**	**397 004,65**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	22 745,71	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-837 232,92**	**397 004,65**

Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-248 157,82**	**53 679,25**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-248 157,82**	**53 679,25**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-248 157,82**	**53 679,25**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-248 157,82	53 679,25
Total	**-248 157,82**	**53 679,25**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-518 192,18**	**293 116,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-518 192,18**	**293 116,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-518 192,18**	**293 116,77**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-518 192,18	293 116,77
Total	**-518 192,18**	**293 116,77**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-81 751,94**	**44 021,11**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-81 751,94**	**44 021,11**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	22 745,71	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-59 006,23**	**44 021,11**
Affectation :		
Distribution		21 275,40
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		22 745,71
Capitalisation	-59 006,23	
Total	**-59 006,23**	**44 021,11**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		6 010,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		3,54

Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-11 876,69**	**6 187,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-11 876,69**	**6 187,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-11 876,69**	**6 187,52**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-11 876,69	6 187,52
Total	**-11 876,69**	**6 187,52**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**15 829 566,55**	**95,64**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**15 829 566,55**	**95,64**
Biens de consommation durables				**414 849,83**	**2,51**
GARMIN LTD	CH0114405324	USD	2 403	414 849,83	2,51
Composants automobiles				**398 375,00**	**2,41**
FERRARI NV	NL0011585146	EUR	1 250	398 375,00	2,41
Crédit à la consommation				**599 390,80**	**3,62**
SATS ASA	NO0010863285	NOK	174 842	599 390,80	3,62
Distribution spécialisée				**593 758,84**	**3,59**
DICK'S SPORTING GOODS INC	US2533931026	USD	1 953	329 051,41	1,99
TOPSPORTS INTERNATIONAL HOLD	KYG8924B1041	HKD	832 000	264 707,43	1,60
Divertissement				**1 191 552,33**	**7,20**
ELECTRONIC ARTS INC	US2855121099	USD	3 493	607 425,27	3,68
LOTTOMATICA GROUP SPA	IT0005541336	EUR	8 000	179 200,00	1,08
NETEASE INC-ADR	US64110W1027	USD	2 265	265 284,51	1,60
NETFLIX INC	US64110L1061	USD	1 750	139 642,55	0,84
Equipements et fournitures médicaux				**215 920,00**	**1,30**
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667	EUR	800	215 920,00	1,30
Equipements et produits de loisirs				**2 349 635,61**	**14,18**
BRP INC/CA- SUB VOTING	CA05577W2004	CAD	5 500	331 784,56	2,00
MIPS AB	SE0009216278	SEK	13 000	424 543,73	2,56
SHIMANO INC	JP3358000002	JPY	3 100	278 442,61	1,68
TECHNOGYM SPA	IT0005162406	EUR	47 633	768 796,62	4,64
TKO GROUP HOLDINGS INC	US87256C1018	USD	3 070	546 068,09	3,30

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Grands magasins et autres				**882 763,28**	**5,33**
AMER SPORTS INC	KYG0260P1028	USD	27 771	882 763,28	5,33
Grossistes				**379 032,40**	**2,29**
JD SPORTS FASHION PLC	GB00BM8Q5M07	GBP	391 598	379 032,40	2,29
Hôtels, restaurants et loisirs				**1 892 891,68**	**11,44**
LIFE TIME GROUP HOLDINGS INC	US53190C1027	USD	11 911	269 442,03	1,63
PLANET FITNESS INC - CL A	US72703H1014	USD	7 993	737 872,94	4,46
SKISTAR AB	SE0012141687	SEK	24 957	381 913,71	2,31
VAIL RESORTS INC	US91879Q1094	USD	2 110	238 474,89	1,44
XPONENTIAL FITNESS INC-A	US98422X1019	USD	37 861	265 188,11	1,60
Logiciels				**677 519,27**	**4,09**
GOLDWIN INC	JP3306600002	JPY	18 300	249 464,12	1,51
MICROSOFT CORP	US5949181045	USD	1 040	428 055,15	2,58
Médias et services interactifs				**294 733,79**	**1,78**
TENCENT HOLDINGS LTD-UNS ADR	US88032Q1094	USD	4 524	294 733,79	1,78
Produits alimentaires				**560 620,00**	**3,39**
DANONE	FR0000120644	EUR	4 000	307 120,00	1,86
KERRY GROUP PLC-A	IE0004906560	EUR	3 250	253 500,00	1,53
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**396 808,51**	**2,40**
NVIDIA CORP	US67066G1040	USD	2 500	396 808,51	2,40
Services aux entreprises				**817 186,20**	**4,94**
BASIC FIT NV	NL0011872650	EUR	27 645	817 186,20	4,94
Services aux professionnels				**234 314,04**	**1,42**
BELLRING BRANDS INC	US07831C1036	USD	10 300	234 314,04	1,42
Services clientèle divers				**744 688,34**	**4,50**
HARVIA OYJ	FI4000306873	EUR	8 696	373 058,40	2,25
ONESPAWORLD HOLDINGS LTD	BSP736841136	USD	8 500	150 034,04	0,91

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THULE GROUP AB/THE	SE0006422390	SEK	10 000	221 595,90	1,34
Services financiers diversifiés				**1 680 826,99**	**10,16**
CELSIUS HOLDINGS INC	US15118V2079	USD	7 646	297 640,89	1,80
LIBERTY MEDIA CORP-LIB-NEW-C	US5312297550	USD	7 282	610 510,49	3,69
ON HOLDING AG-CLASS A	CH1134540470	USD	19 533	772 675,61	4,67
Textiles, habillement et produits de luxe				**1 504 699,64**	**9,09**
ADIDAS AG	DE000A1EWWW0	EUR	1 952	329 985,60	2,00
ASICS CORP	JP3118000003	JPY	7 500	152 982,24	0,92
COLUMBIA SPORTSWEAR	US1985161066	USD	5 648	264 807,08	1,60
DECKERS OUTDOOR CORP	US2435371073	USD	3 000	264 689,36	1,60
NIKE INC CLASS B COM NPV	US6541061031	USD	4 805	260 533,23	1,57
WOLVERINE WORLD WIDE INC	US9780971035	USD	15 000	231 702,13	1,40
Total				**15 829 566,55**	**95,64**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L’OPC sous revue n’est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	15 829 566,55
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	741 509,21
Autres passifs (-)	-19 440,57
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**16 551 635,19**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part M SPORT SOLUTIONS SRI EB	EUR	15 645,70	305,65
Part M SPORT SOLUTIONS SRI IC	EUR	33 123,05	301,07
Part M SPORT SOLUTIONS SRI ID	EUR	6 010,00	261,02
Part M SPORT SOLUTIONS SRI RC	EUR	1 407,53	162,21

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI EB

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	**M Sport Solutions SRI EB**	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	**FR00140076P9**	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés : 31 décembre 2025		Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part EB capitalise les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du sport et du bien-être, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.
La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du sport et du bien-être.
Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.
La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet. Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :
- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au sport, ou au bien-être ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière en 4 étapes développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
La méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous- critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, …) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, …).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.
L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.
Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, …) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.
Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.
Aucun critère relatif à la notation ou la duration n'est imposé au gérant.
La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recours pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.
Dans la cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.
L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.
Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.
Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI EB

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.
La valeur liquiative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.
L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 14h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ◄ ► Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :
L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie , i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi
Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		**Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après**	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		**1 an**	**5 ans ***
Scénario Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 286 €	3 124 €
	Rendement annuel moyen	-77.1%	-20.8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 517 €	10 125 €
	Rendement annuel moyen	-34.8%	0.2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 971 €	13 445 €
	Rendement annuel moyen	-0.3%	6.1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 293 €	18 818 €
	Rendement annuel moyen	42.9%	13.5%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.
* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 03/2015 à 03/2020
* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 05/2017 à 05/2022
* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 06/2016 à 06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'ÉFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI EB

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	872 €	1 423 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-8.72%	2.85% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 8.95% avant déduction des coûts et de 6.1% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 7.00 % du montant investi / 700.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	7.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 700 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	0.65% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	65 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.20% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).
Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.
Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.
Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com
En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :
Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.
Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.
Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.
De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI IC

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	**M Sport Solutions SRI IC**	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	**FR0013440062**	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés : 31 décembre 2025		Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part IC capitalise les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du sport et du bien-être, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.
La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du sport et du bien-être.
Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.
La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet. Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :
- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au sport, ou au bien-être ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière en 4 étapes développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
La méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous- critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, ...) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ...).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.
L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.
Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.
Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.
Aucun critère relatif à la notation ou la duration n'est imposé au gérant.
La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recours pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.
Dans la cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.
L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.
Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.
Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI IC

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.
La valeur liquiative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.
L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 14h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ◄ ► Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :
L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie , i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi
Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		**Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après**	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		**1 an**	**5 ans ***
Scénario Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 342 €	3 113 €
	Rendement annuel moyen	-76.6%	-20.8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 680 €	10 092 €
	Rendement annuel moyen	-33.2%	0.2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 221 €	13 401 €
	Rendement annuel moyen	2.2%	6.0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 650 €	18 756 €
	Rendement annuel moyen	46.5%	13.4%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.
* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 03/2015 à 03/2020
* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 05/2017 à 05/2022
* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 06/2016 à 06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'ÉFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI IC

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	645 €	1 618 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.45%	3.24% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 9.27% avant déduction des coûts et de 6.03% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.35% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	135 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.20% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	-4 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).
Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.
Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.
Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com
En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :
Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.
Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.
Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.
De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI ID

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	**M Sport Solutions SRI ID**	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	**FR001400MAJ5**	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés : 31 décembre 2025		Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part ID capitalise et/ou distribue (et/ou reporte) les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du sport et du bien-être, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.
La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du sport et du bien-être.
Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.
La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet. Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :
- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au sport, ou au bien-être ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière en 4 étapes développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
La méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous- critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, …) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, …).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.
L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.
Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, …) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.
Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.
Aucun critère relatif à la notation ou la duration n'est imposé au gérant.
La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recours pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.
Dans la cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.
L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.
Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.
Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI ID

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.
La valeur liquiative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.
L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 14h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ◄ ► Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :
L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie , i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi
Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		**Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après**	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		**1 an**	**5 ans ***
Scénario Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 272 €	2 952 €
	Rendement annuel moyen	-77.3%	-21.7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 680 €	9 944 €
	Rendement annuel moyen	-33.2%	-0.1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 220 €	13 401 €
	Rendement annuel moyen	2.2%	6.0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 650 €	18 756 €
	Rendement annuel moyen	46.5%	13.4%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.
* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 12/2020 à 12/2025
* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 05/2017 à 05/2022
* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 06/2016 à 06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'ÉFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI ID

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	645 €	1 618 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.45%	3.24% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 9.27% avant déduction des coûts et de 6.03% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.35% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	135 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.20% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).
Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.
Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.
Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com
En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :
Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.
Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.
Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.
De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI RC

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	**M Sport Solutions SRI RC**	Initiateur du Produit :	Montpensier Arbevel
Code ISIN du produit :	**FR0013440070**	Site internet :	www.montpensier-arbevel.com
Date de production du document d'informations clés : 31 décembre 2025		Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.	

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Arbevel en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Montpensier Arbevel est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français (FCP). La part RC capitalise les sommes distribuables.
Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de participer, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux en investissant, au moins à hauteur de 50% de l'actif net du Fonds dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du sport et du bien-être, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up. L'analyse ESG portera sur au moins 90% des instruments financiers en portefeuille. L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index), à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.
La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du sport et du bien-être.
Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme. La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.
La démarche extra-financière mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet. Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est constitué des sociétés :
- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié au sport, ou au bien-être ;
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.
L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière en 4 étapes développée par Montpensier Arbevel, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
La méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière mise en oeuvre s'appuie sur une double approche :
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, qui s'appuie sur plusieurs critères répartis autour de 4 axes d'analyse : Board, Rémunération, Structure actionnariale et Pratiques comptables, et
- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU regroupés en 2 transitions : Transition Écologique et Transition Solidaire, puis selon 4 thèmes d'impact : Environnement et Ressources pour la Transition Écologique, Inclusion et Besoins Essentiels pour la Transition Solidaire. Elle s'appuie sur plusieurs sous- critères (par exemple, empreinte carbone, satisfaction des employés, …) complétée par d'autres indicateurs (activités dans les énergies fossiles, conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, …).

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.
L'approche d'analyse extra-financière mise en oeuvre peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.
Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, …) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Ces titres pourront être de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion.
Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.
Aucun critère relatif à la notation ou la duration n'est imposé au gérant.
La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recours pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.
Dans la cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.
Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.
L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l' horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.ans.
Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.
Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Arbevel sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI RC

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de Montpensier Arbevel, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier-arbevel.com.

La valeur liquiative est établie quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris et de New York.

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 14h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ◄ ► Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de concentration sectorielle, présentant une volatilité accrue.
- Risque de contrepartie , i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

SCENARII DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		**Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après**	
Exemple d'Investissement initial de 10 000 EUR		**1 an**	**5 ans ***
Scénario Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 293 €	3 128 €
	Rendement annuel moyen	-77.1%	-20.7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 673 €	9 818 €
	Rendement annuel moyen	-33.3%	-0.4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 184 €	13 187 €
	Rendement annuel moyen	1.8%	5.7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 570 €	18 247 €
	Rendement annuel moyen	45.7%	12.8%

* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.
* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 03/2015 à 03/2020
* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 08/2017 à 08/2022
* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 06/2016 à 06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER ARBEVEL N'EST PAS EN MESURE D'ÉFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

MONTPENSIER ARBEVEL

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

M Sport Solutions SRI RC

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	698 €	1 992 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.98%	3.98% chaque année

* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 9.67% avant déduction des coûts et de 5.69% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermediaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.90% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	190 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.20% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	21 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [15% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice Stoxx Global 1800 Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXW1R)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).
Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Arbevel.
Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.
Site internet : www.montpensier-arbevel.com - adresse e-mail : reclamations@montpensier-arbevel.com
En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :
Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient deux jours ouvrés après la demande.
Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : montpensier-arbevel.com.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.
Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet montpensier-arbevel.com

Le Prospectus est disponible sur www.montpensier-arbevel.com et peut être mis à jour de temps en temps.
De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
M Sport Solutions SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500NJ8GCY9OTYG728

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% de l'actif net du fonds**	☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 91.2% d'investissements durables**
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___% de l'actif net du fonds**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement Sustainable Finance Disclosure (SFDR), et ce afin de prendre en compte la gestion des implications environnementales et sociales de son portefeuille.
Dans le cadre de son processus d'investissement, le Fonds a mis en œuvre une approche en sélectivité afin de définir son univers investissable. Cette stratégie a été mise en œuvre par le biais de :

- Un **filtrage négatif**, excluant :
  - Les activités visées par la politique d'exclusions de Montpensier Arbevel ;
  - Les émetteurs soumis à une Controverse Rouge selon MSCI ESG Research. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption), et ;
  - Les activités définies en Annexe 7 du référentiel du Label ISR.

- Un filtrage positif, correspondant à une note ESG via une approche best-in-class :
  - Au minimum 90% des émetteurs présentent une note supérieure ou égale à B, sur une échelle allant de CCC à AAA. Les données utilisées sont principalement fournies par MSCI ESG Research. Elles ont pu être complétées, modifiées ou mises à jour par la Société de Gestion à partir d'autres sources.

- Une analyse de la contribution des entreprises au Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies via la méthode propriétaire best-in-universe MIA (Montpensier Arbevel Impact Assessment), qui s'appuie sur les 17 ODD regroupés selon leur appartenance à une thématique environnementale ou sociale.

- Une analyse qualitative de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire MGF (Montpensier Arbevel Governance Flag) qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance et dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes.

En accord avec le Label ISR, le Fonds a également surperformé son indice de référence sur deux indicateurs PAI (Principales Incidences Négatives). Le détail de ces indicateurs est disponible ci-dessous.

Le Fonds a investi 91.2% de son actif net dans des investissements durables présentant une contribution à un objectif durable.

Aucun indice de référence non financier n'avait été désigné dans le but de déterminer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs suivants sont utilisés pour démontrer que le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (les résultats sont présentés sur la base du portefeuille investi, excluant les liquidités et les quasi-liquidités) :

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
Part des investissements conformes à la politique d'exclusion de Montpensier Arbevel	100%	ND	ND
Part des investissements notés B ou plus (sur une échelle allant de CCC à AAA)	100%	ND	ND
Part des investissements respectant la méthodologie d'investissements durables de Montpensier Arbevel	95%	ND	ND

Source Montpensier Arbevel à partir des données MSCI

Ces indicateurs sont des indicateurs de durabilité depuis 2025. Pas de comparaison historique possible.

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
Part de réduction d'univers (exclusion des pires profils) sur des critères ESG	31.53%	35.58%	42.63%

Dans le cadre du référentiel V3 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Le premier indicateur doit obtenir un taux de couverture supérieur à 80%, et le second un taux de couverture d'au moins 55%. Dans ce cadre, Montpensier Arbevel s'est fixé comme objectif d'obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs suivants, par rapport à l'indice de référence :

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
Empreinte Carbone			
M Sport Solutions SRI	7	6	8
Stoxx Global 1800	36	39	47
Taux de couverture (en poids actions)			
M Sport Solutions SRI	*100.00%*	*100.00%*	*100.00%*
Stoxx Global 1800	*99.77%*	*99.79%*	*99.80%*
Biodiversité			
M Sport Solutions SRI	11.0%	ND	ND
Stoxx Global 1800	11.5%	ND	ND
Taux de couverture (en poids actions)			
M Sport Solutions SRI	*100.0%*	*ND*	*ND*
Stoxx Global 1800	*100.0%*	*ND*	*ND*

Source Montpensier Arbevel à partir des données MSCI

Empreinte Carbone
Cet indicateur mesure le total en tonnes des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million investi. Ce volume d'émissions est multiplié par la position de l'OPC rapportée à l'EVIC de la société (en Millions €).

Biodiversité
Cet indicateur représente le poids des entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme disposant de sites opérationnels dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci et/ou dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées ; ou faisant l'objet de controverses Orange liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise.

NB : L'indicateur « Biodiversité» n'est un indicateur de durabilité que depuis le 1er janvier 2025.

...et par rapport aux périodes précédentes?

Comme présenté ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan

La Société de Gestion a appliqué une méthodologie propriétaire afin de respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (« do no significant harm ») aux investissements durables du Fonds, dans l'objectif deet ainsi s'assurer que ces investissements durables n'incluent pas :
o des investissements causant un préjudice significatif à l'un des indicateurs d'incidence négative (« PAI ») que la Société de Gestion est tenue de prendre en compte conformément au règlement SFDR ;
o des investissements ne respectant pas les garanties sociales minimales prévues par le règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La Société de Gestion a évalué tous les investissements durables du fonds par rapport aux indicateurs PAI qui doivent obligatoirement être pris en compte en vertu du règlement SFDR. Pour ce faire, Montpensier Arbevel utilise une combinaison de tests quantitatifs et qualitatifs, en s'appuyant sur des données tierces – fournies par l'entreprise ou MSCI ESG Research – disponibles pour chaque PAI. La Société de Gestion applique différents types de seuils aux PAI afin d'évaluer si un investissement est susceptible de causer un préjudice important :

o Seuils absolus : la performance de l'entreprise dépasse un seuil prédéfini, fondé sur une mesure quantitative ou une évaluation qualitative (score, flag….), en référence à un univers.

o Seuils relatifs : la performance de l'entreprise excède un seuil quantitatif établi en comparaison avec un sous-ensemble d'entreprises d'un même secteur, d'une même taille ou d'un même marché, et ayant été identifié comme ayant l'impact le plus négatif sur le PAI évalué.

o Seuils liés aux controverses : la performance de l'entreprise, au regard des controverses, est évaluée qualitativement et se situant au niveau le plus élevé d'impact dommageable.

Pour certains PAI environnementaux, une dérogation peut être accordée aux entreprises dont une part substantielle des revenus provient d'activités visant directement à atténuer ces dommages environnementaux (selon la Taxonomie Européenne).

La pertinence et la couverture des PAIs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les seuils sont réexaminés chaque semestre. Lorsqu'il apparaît, selon la méthodologie PAI mise en oeuvre par Montpensier Arbevel, qu'un investissement pourrait causer un préjudice important, la Société de Gestion procède à des analyses complémentaires afin de vérifier la fiabilité des données fournies par MSCI ESG Research et de confirmer la pertinence de l'évaluation réalisée. Si, à l'issue de cette analyse interne, il conclut que l'émetteur ne présente pas de risque significatif, l'investissement peut être réintégré et une justification dûment consignée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été intégrés dans la méthodologie.

En effet, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les sociétés qui ne sont pas alignées à certaines normes et conventions internationales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Dans le cadre de ses investissements durables, le Fonds a pris en compte les indicateurs d'incidences négatives obligatoires, comme décrit ci-dessus en réponse à la question : « Comment les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ? ».

La Société de Gestion a pris en compte les PAIs pour tous ses investissements à travers une combinaison de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, de vote, et d'engagement comme suit :

o Exclusions : le Fonds applique des règles d'exclusion normatives, basées sur les activités et sur les secteurs, couvrant certains des indicateurs d'incidences négatives listés par le règlement SFDR (énergies fossiles, normes internationales et droits de l'Homme…).

o Intégration des critères ESG : exclusion des émetteurs notés CCC par MSCI ESG Research et exclusion des 25% des valeurs de l'univers les moins qualitatives sur le plan ESG.

o Engagement : l'engagement est un processus continu et orienté vers un objectif visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises en portefeuille. Les activités d'engagement poursuivent deux grands objectifs : encourager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre les dimensions environnementales et sociales, et/ou encourager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales, relatives aux droits humains ou autres enjeux de durabilité ayant une importance pour la société et l'économie mondiale.

o Vote : La politique de vote de Montpensier Arbevel repose sur une analyse holistique des enjeux à long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote de la Société de Gestion.

La pertinence et la couverture de chaque PAI dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les indicateurs relatifs aux principes incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité figurent en annexe.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : au 31 Décembre 2025

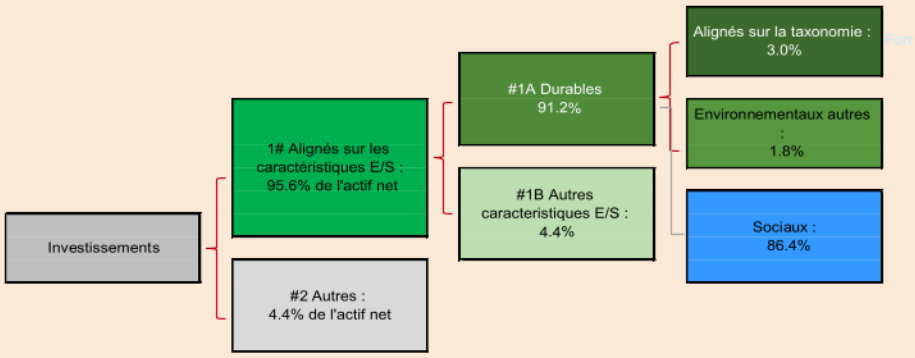
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amer Sport Inc	Retail	5.33%	Caïmanes, Îles
Basic Fit	Travel and Leisure	4.94%	Pays-Bas
On Holding	Consumer Products and Services	4.67%	Suisse
Technogym	Consumer Products and Services	4.64%	Italie
Planet Fitness Inc	Travel and Leisure	4.46%	États-Unis
Liberty Media Corp - LIB-New-C	Media	3.69%	États-Unis
EA Sport	Consumer Products and Services	3.67%	États-Unis
Sats	Travel and Leisure	3.62%	Norvège
TKO Group Holdings Inc	Media	3.30%	États-Unis
Microsoft Corp	Technology	2.59%	États-Unis
MIPS AB	Consumer Products and Services	2.56%	Suède
Garmin	Consumer Products and Services	2.51%	Suisse
Ferrari NV	Automobiles and Parts	2.41%	Pays-Bas
Nvidia Corp	Technology	2.40%	États-Unis
Skistar AB	Travel and Leisure	2.31%	Suède
Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 31/12/25		53.1%	

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'assiette de calcul des pourcentages mentionnés ci-dessous est l'Actif Net de l'OPCVM.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs ICB - Industries	% AUM Portefeuille investi
Consumer Discretionary	81.0%
Technology	6.8%
Consumer Staples	6.6%
Health Care	1.3%
Pourcentage de l'actif net du fonds au 31/12/25	**95.6%**

Sous-secteurs ICB - Supersector	% AUM Portefeuille investi
Consumer Products and Services	37.5%
Travel and Leisure	22.0%
Retail	11.2%
Media	7.8%
Technology	6.8%
Food, Beverage and Tobacco	6.6%
Automobiles and Parts	2.4%
Health Care	1.3%
Industrial Goods and Services	0.0%
Insurance	0.0%
Financial Services	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%
Telecommunications	0.0%
Banks	0.0%
Utilities	0.0%
Construction and Materials	0.0%
Basic Resources	0.0%
Energy	0.0%
Chemicals	0.0%
Pourcentage de l'actif net du fonds au 31/12/25	**95.6%**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE [1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

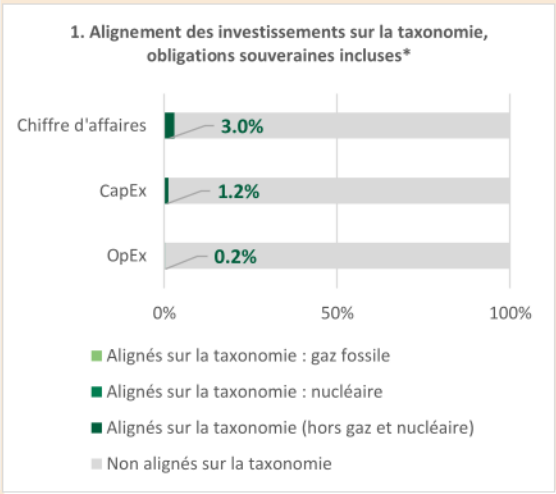
☒ Non

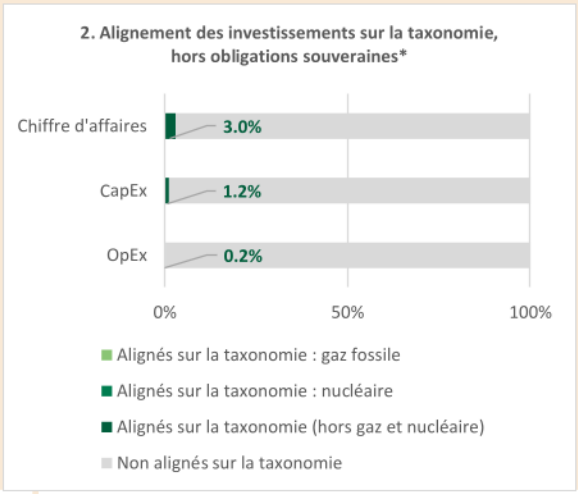
Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Le graphique de droite représente 100.0% des investissements totaux

Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.
Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research.
Les données relatives aux CapEx et aux Opex tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

	31/12/2025	
Type d'activité	**Transitoire (% AUM)**	**Habilitante (% AUM)**
Chiffre d'affaires	0.00%	0.11%
CapEx	0.00%	1.05%

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	31/12/25	31/12/24	29/12/23
Alignement Taxonomie	**% AUM**	**% AUM**	**% AUM**
M Sport Solutions SRI	3.0%	2.2%	2.2%

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 1.8% de l'actif net Fonds était composé d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxonomie européenne. Il faut noter que la Société de Gestion estime que 4.8% des investissements, hors liquidités et quasi-liquidités, contribue à un objectif environnemental. Toutefois, à des fins de reporting, la part des investissements alignés à la Taxonomie est soustraite.

La taxonomie de l'UE ne couvre pas de manière exhaustive tous les secteurs et industries, ni même l'ensemble des objectifs environnementaux. En conséquence, la Société de Gestion a utilisé sa propre méthodologie afin de déterminer si les investissements pouvaient être considérés comme durables. Le Fonds ne s'est pas engagé à consacrer une part minimale de ses investissements

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 86.4% des investissements étaient considérés durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels OPC ou produits dérivés de couverture sont inclus dans la catégorie « Autres » et réprésentent 4.36% de l'actif net du Fonds. Ces investissements ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, la Société de Gestion s'est assurée que les investissements du Fonds soient conformes à ses caractéristiques environnementales et sociales. Les éventuels investissements détenus par le Fonds qui sont devenus restreints après leur acquisition ont été cédés, conformément au dispositif mis en place au sein de la Société de Gestion.

En outre, la Société de Gestion monitore les progrès ou les détériorations de la performance en matière de durabilité des titres détenus par le Fonds, sur la base de sa méthodologie interne et des notes ESG. La Société de Gestion a également engagé un dialogue avec certains émetteurs présents dans le portefeuille du Fonds, concernant leurs pratiques de durabilité et d'éventuelles controverses, afin de favoriser les meilleures pratiques. Ces activités d'engagement ont également contribué, de manière qualitative et non contraignante, à l'évaluation des indicateurs d'incidences négatives principales (PAI) et de la bonne gouvernance.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Le Fonds n'a pas eu recours à un indice de référence ESG. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Stoxx Global 1800

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.

Principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

M Sport Solutions SRI

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvrent une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. En vertu de l'article 6 du Règlement Délégué 2022/1288, l'incidence correspond à la moyenne des incidences aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de la période. Les calculs ont été réalisés sur la base des portefeuilles à fin de trimestre et des données disponibles au 31 décembre.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

[Informations prévues à l'article 6 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Taux de couverture 2025	Taux de couverture 2024	Explications, mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	38	14	91.43%	87.6%	Le fonds s'engage à surperformer son indice au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en empreinte carbone. Le fonds s'engage également à surperformer son indice au niveau des émissions de GES Scopes 1, 2 et 3.
		Émissions de GES de niveau 2	69	38	91.43%	87.6%	Le fonds s'engage à surperformer son indice au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en intensité.
		Émissions de GES de niveau 3	3 808	2 748	91.43%	87.6%	Nous avons indiqué ici les émissions de GES pour tout le Scope 3, estimées par MSCI ESG.
		Émissions totales de GES	3 914	2 757	91.43%	87.6%	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	240	215	91.43%	87.6%	Le fonds s'engage à surperformer son indice au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en intensité.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	650.90	672.34	91.43%	87.6%	Le fonds s'engage à surperformer son indice au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en intensité. Le détail de la performance du fonds vs. son indice de référence est disponible dans l'annexe périodique SFDR ci-dessus.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.0%	0.0%	0.00%. Cet indicateur couvre uniquement les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme étant impliquées dans les combustibles fossiles.	0.0%	Le Fonds a mis en place des mesures afin de limiter son exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. En effet, nous excluons de l'univers d'investissement du fonds, les sociétés générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction et la vente du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...). Nous excluons également les entreprises impliquées (5% du CA annuel) dans l'extraction non-conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche). Enfin, notre analyse de l'impact sur l'environnement selon la contribution aux ODD de l'ONU nous conduit à exclure les impacts environnementaux les plus négatifs selon un approche Best-in-Universe (méthode propriétaire "Montpensier Arbevel Impact Assessment").

Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie					Nous prenons en compte le mix énergétique des sociétés bénéficiaires d'investissement, et avons mis en place des mesures afin de limiter notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. En effet, nous excluons de l'univers d'investissement du Fonds les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité et dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA (Agence Internationale de l'Énergie) et dont la trajectoire de décarbonation n'a pas été validée par la science (par des initiatives reconnues, telle l'initiative Science-Based Targets. Sont également exclues du périmètre d'investissement les sociétés générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction et la vente du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...). Nous excluons également les entreprises impliquées (5% du CA annuel) dans l'extraction non-conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche). De plus, nous continuons à travailler sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. La prise en compte de la part de consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie renouvelables permettra ainsi d'atteindre cet objectif.
		Part de consommation d'énergie non renouvelable	74.4%	72.3%	91.43%	87.2%	
		Part de production d'énergie non renouvelable	NA	NA	0.00%. Cet indicateur couvre uniquement les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme étant impliquées dans la production d'énergie non renouvelable	0.0%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			95.46%	96.7%	Nous prenons en compte la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement en intégrant ce sujet dans notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA).
		A - Agriculture, sylviculture et pêche	0.00	0.00			
		B - Industries extractives	0.00	0.00			
		C - Industries manufacturières	0.07	0.06			
		D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.00	0.00			
		E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.00	0.00			
		F - Construction	0.00	0.00			
		G - Commerce, réparation, d'automobiles et de motocycles	0.00	0.00			
		H - Transports et entreposage	0.00	0.00			
		L - Activités immobilières	0.00	0.00			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	11.4%	2.4%	91.43%	87.6%	Nous prenons en compte les incidences négatives sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité en intégrant ce sujet dans notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA). Le fonds s'engage à surperformer son indice au niveau des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Le détail de la performance du fonds vs. son indice de référence est disponible dans l'annexe périodique SFDR ci-dessus.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00	NA	1.21%	0.0%	Nous prenons en compte les rejets dans l'eau lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.04	0.02	91.43%	84.8%	Nous prenons en compte la production de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (MontpensierArbevel Impact Assessment – MIA).

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.0%	0.0%	91.43%	87.6%	Nous excluons de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. La conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également un indicateur qui nous permet de mesurer la performance d'une société en matière de Droits de l'Homme.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.0%	0.0%	91.43%	87.6%	Nous excluons de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. De plus, notre méthodologie propriétaire d'analyse en 4 étapes s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, et intègre ces critères sociaux et de gouvernance. Ces indicateurs nous permettent de mesurer la prise en compte de mécanismes de traitement des plaintes et politiques de contrôle. En effet, la méthode Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF) a pour objectif d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Cette analyse des structures de gouvernance nous renseigne sur la capacité de l'entreprise à appliquer et de renforcer ses contrôles. De plus, la méthode Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA) nous permet d'identifier les pratiques sociales de l'entreprise. Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères, qui comprennent notamment la gestion du capital humain et des communautés locales et les mécanismes de réclamation, et nous permet ainsi d'évaluer la capacité des sociétés à déployer ces moyens et opérer des contrôles. L'absence de politiques de contrôle du respect des principes du Pact Mondial des Nations Unies et de mécanismes de traitement des plaintes empêcherait cet alignement avec certaines normes et conventions mondiales que nous recherchons dans nos investissements afin de mesurer la performance d'une société en matière de Droits de l'Homme.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15.5%	13.5%	79.78%	74.4%	Nous avons mis en place des mesures afin de contrôler l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de sociétés bénéficiaires des investissements. Notre méthode d'analyse propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF) a pour objectif d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires, et les parties prenantes plus généralement. Cette analyse s'appuie sur plusieurs indicateurs, dont la présence de femmes au conseil d'administration. De plus, la méthode Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA) nous permet d'identifier les pratiques sociales de l'entreprise. Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères, qui comprennent notamment la gestion du capital humain, la promotion de l'égalité des genres, et des pratiques de rémunérations entre hommes et femmes équitables.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33.1%	35.4%	91.43%	87.6%	Notre méthodologie propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag, qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps, s'appuie sur une liste de sous-critères, dont la mixité au sein des organes de gouvernance. Première étape qualitative de notre analyse extra-financière, la bonne gouvernance est un pré-requis pour l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires, et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, nous analysons et valorisons la diversité au sein des conseils d'administration.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.0%	0.0%	91.43%	91.8%	Outre les valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans le traité d'interdiction des mines antipersonnel (Traité d'Ottawa), et dans la convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo), nous excluons également les sociétés impliquées dans l'armement non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte), et les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes nucléaires ou leurs composants sur mesure.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Taux de couverture 2025	Taux de couverture 2024	
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	0.00%	0.0%	100.00%	100.0%	Nous prenons en compte l'impact des sociétés bénéficiaires d'investissement sur la biodiversité. Ainsi, nous identifions l'exposition de nos portefeuilles aux entreprises impliquées dans la production et la distribution de pesticides (dont néonicotinoïdes et organochlorés).

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Taux de couverture 2025	Taux de couverture 2024	
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	0.00%	0.0%	86.44%	84.6%	Nos méthodes propriétaires d'analyse extra-financière intègrent des indicateurs sociaux tels que le taux d'accidents du travail et la présence d'une politique de prévention des accidents du travail, nous permettant de définir l'impact des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Composition du Portefeuille
M Sport Solutions SRI
au 31/12/2025

MONTPENSIER ARBEVEL

ISIN	SOCIÉTÉ	DEVISE	% Actif Net	NOTATION ESG	*Source Montpensier Arbevel / MSCI*
	Liquidités, quasi-liquidités & eventuels OPC	**EUR**	**4.36%**		
KYG0260P1028	Amer Sport Inc	USD	5.33%	A	*Montpensier Arbevel*
NL0011872650	Basic Fit	EUR	4.94%	AAA	*MSCI*
CH1134540470	On Holding	USD	4.67%	A	*Montpensier Arbevel*
IT0005162406	Technogym	EUR	4.64%	A	*MSCI*
US72703H1014	Planet Fitness Inc	USD	4.46%	AA	*MSCI*
US5312297550	Liberty Media Corp - LIB-New-C	USD	3.69%	BBB	*MSCI*
US2855121099	EA Sport	USD	3.67%	AA	*MSCI*
NO0010863285	Sats	NOK	3.62%	A	*Montpensier Arbevel*
US87256C1018	TKO Group Holdings Inc	USD	3.30%	BB	*MSCI*
US5949181045	Microsoft Corp	USD	2.59%	A	*MSCI*
SE0009216278	MIPS AB	SEK	2.56%	AAA	*MSCI*
CH0114405324	Garmin	USD	2.51%	A	*MSCI*
NL0011585146	Ferrari NV	EUR	2.41%	A	*Montpensier Arbevel*
US67066G1040	Nvidia Corp	USD	2.40%	AA	*MSCI*
SE0012141687	Skistar AB	SEK	2.31%	AAA	*MSCI*
GB00BM8Q5M07	JD Sports Fashion Plc	GBP	2.29%	AA	*MSCI*
FI4000306873	Harvia OYJ	EUR	2.25%	AA	*MSCI*
CA05577W2004	BRP Inc	CAD	2.00%	BB	*MSCI*
DE000A1EWWW	Adidas AG	EUR	1.99%	AAA	*MSCI*
US2533931026	Dick's Sporting Goods Inc	USD	1.99%	A	*MSCI*
FR0000120644	Danone	EUR	1.86%	AAA	*MSCI*
US15118V2079	Celsius Holdings Inc	USD	1.80%	B	*MSCI*
US88032Q1094	Tencent Holdings ADR	USD	1.78%	A	*MSCI*
JP3358000002	Shimano Inc	JPY	1.68%	BB	*MSCI*
US53190C1027	Life Time Group Holdings Inc	USD	1.63%	A	*MSCI*
US64110W1027	Netease Inc	USD	1.60%	AA	*MSCI*
US98422X1019	Xponential Fitness Inc	USD	1.60%	BBB	*MSCI*
US1985161066	Columbia Sportswear Co	USD	1.60%	AA	*MSCI*
KYG8924B1041	Topsports International Hold	HKD	1.60%	AA	*MSCI*
US2435371073	Deckers Outdoor Corp	USD	1.60%	AAA	*MSCI*
US6541061031	Nike Inc	USD	1.57%	BBB	*MSCI*
IE0004906560	Kerry Group	EUR	1.53%	AAA	*MSCI*
JP3306600002	Goldwin Inc	JPY	1.51%	A	*MSCI*
US91879Q1094	Vail Resorts Inc	USD	1.44%	BBB	*MSCI*
US07831C1036	Bellring Brands Inc	USD	1.42%	BB	*MSCI*
US9780971035	Wolverine Wolrd Wide Inc	USD	1.40%	A	*MSCI*
SE0006422390	Thule Group	SEK	1.34%	AAA	*MSCI*
FR0000121667	Essilor Luxottica	EUR	1.30%	AAA	*MSCI*
IT0005541336	Lottomatica SpA	EUR	1.08%	AAA	*MSCI*
JP3118000003	Asics Corp	JPY	0.92%	AA	*MSCI*
BSP736841136	OneSpaceWorld Holdings Ltd	USD	0.91%	BBB	*MSCI*
US64110L1061	Netflix Inc	USD	0.84%	BB	*MSCI*

A la date du rapport, la proportion d'émetteurs analysés disposant d'un plan de transition climatique crédible est de 32.56%.